



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2015-181**

Séance publique du

8 juin 2015

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 11/06/2015
Date de réception : 11 juin 2015
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SÛRE ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE
MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2014**

Le 8 juin 2015 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 02/06/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Edouard BALDO, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Numérique et Gestion
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 JUILLET 2015

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2014- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Dans un contexte de stabilité des taux de fiscalité depuis 1996, l'exercice budgétaire 2014 s'est déroulé conformément aux grandes lignes présentées dans le débat d'orientations budgétaires, notamment par rapport à la baisse des dotations de l'Etat.

Cette baisse s'est donc concrétisée par le premier prélèvement exceptionnel sur la DGF, à hauteur de 1,5 milliards d'euros au niveau national en 2014 et 11,5 milliards entre 2015 et 2017.

Pour la Ville d'Aix en Provence, la baisse des dotations et compensations de l'Etat conjuguée à la sortie définitive de l'éligibilité à la DSU (dotation de solidarité urbaine) a représenté en 2014 à une diminution de 2,3 M€ par rapport à 2013. A l'horizon 2017, les baisses cumulées atteindront plus de 17 M€ en comparaison des dotations 2011.

Les recettes de fonctionnement sont également affectées par les éléments suivants :

- le décalage de perception de la Taxe sur l'électricité
- l'absence de rôle supplémentaire de DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)
- le tassement de l'évolution physique des bases fiscales

- la baisse conjoncturelle des produits des jeux et de la taxe additionnelle sur les droits de mutations (-317 k€ et - 1 M€).

Au final, les recettes de fonctionnement diminuent de 3,67 %. En face, la hausse des dépenses de fonctionnement a été contenue à 1,16 %, malgré les impacts financiers liés à la baisse des financements de la CAF (DSP crèches), au démarrage des nouveaux rythmes scolaires et au prélèvement croissant du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales - 1,1 M€).

L'ensemble de ces éléments a conduit à une dégradation de l'épargne nette (2,2 M€ contre 11,4 M€ en 2013) et donc de la capacité d'autofinancement de la commune, destinée au financement de l'investissement.

Ainsi, compte tenu de tous ces éléments, les ratios stratégiques s'en trouvent affectés.

Les dépenses d'équipement ont été réalisées pour un volume encore élevé de plus 63,4 M€ contre 68 M€ en 2013, 66,2 M€ en 2012, 52,4 M€ en 2011 et 39 M€ en 2010.

Avec un taux de réalisation de 79 % et un taux d'équipement par habitant de 444 €, le niveau d'investissement de la Ville dépasse largement la moyenne de la strate des villes de plus de 100 000 habitants (331 € - données 2011 hors Paris).

Le montant des cessions d'actifs étant revenu à 4,6 M€ contre plus de 15 M€ en 2012 et 2013, cet effort d'investissement a pu être réalisé grâce à des niveaux élevés de ressources propres et de subventions reçues, ainsi qu'à un plus fort recours à l'emprunt (22 M€ et 3 M€ finançant les restes à réaliser).

Je vous propose maintenant, Mes Chers Collègues, d'examiner successivement :

Introduction - Balance générale par sections

I- Les recettes et les dépenses de fonctionnement dont dépend le résultat de gestion,

II- Les recettes et les dépenses réelles d'investissement, qui permettent de déterminer le besoin de financement de la section d'investissement,

III- Le solde de clôture qui prend en compte les restes à réaliser, tant en dépenses qu'en recettes,

IV- L'évolution de la situation financière de la commune.

DL.2015-181 - COMPTABILITE COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE
ADMINISTRATIF DE MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2014-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 49
Abstentions	: 9
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Charlotte DE BUSSCHERE, Michele EINAUDI, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaëlle LENFANT, Jean-Jacques POLITANO.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 11/06/2015
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

Aix-en-Provence le, 11 Juin 2015

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence
à
M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Juin 2015

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

11 JUIN 2015

COURRIER ARRIVE

01.01 DL.2015-180	COMPTABILITE COMMUNALE - COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER PRINCIPAL D'AIX-MUNICIPALE POUR L'EXERCICE 2014 + 1 ANNEXE
01.02 DL.2015-181	COMPTABILITE COMMUNALE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2014 + 3 ANNEXES
01.03 DL.2015-182	COMPTABILITE COMMUNALE - AFFECTATIONS DES RESULTATS POUR L'EXERCICE 2014
01.05 DL.2015-184	INFORMATION DU CONSEIL - ASSOCIATION MARSEILLE PROVENCE 2013 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
01.06 DL.2015-185	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - COMPTES DE GESTION DE M. LE TRESORIER PRINCIPAL D'AIX MUNICIPALE ET CAMPAGNE POUR L'EXERCICE 2014 + 2 ANNEXES
01.07 DL.2015-186	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE MADAME LE MAIRE POUR L'EXERCICE 2014 + 1 ANNEXE
01.08 DL.2015-187	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS POUR L'EXERCICE 2014
04.02 DL.2015-214	AVIS DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE SUR LE PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
06.01 DL.2015-224	AVIS DE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE SUR LE PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX

09.02 DL.2015-237	OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - COMPTE DE GESTION 2014
09.03 DL.2015-238	OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME - COMPTE ADMINISTRATIF 2014
09.04 DL.2015-239	OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME - BUDGET PRIMITIF 2015
11.01 DL.2015-249	CONTRAT DE VILLE COMMUNAUTAIRE. CONVENTION D'APPLICATION TERRITORIALE DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE
12.01 DL.2015-251	PETITE ENFANCE - RENOUVELLEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES STRUCTURES MULTI-ACCUEILS DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE. APPROBATION DU CHOIX DU DÉLÉGATAIRE, ADOPTION DU PROJET DE CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE.

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

11 JUIN 2015

COURRIER ARRIVE

INTRODUCTION

BALANCE GENERALE PAR SECTIONS

Section de Fonctionnement

En Euros	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	195 580 868	177 334 390
Opérations d'ordre	158 636	11 499 417
Total	195 739 503	188 833 806
Résultat comptable	6 905 697	
Résultat antérieur	3 124 918	
Résultat de la section	10 030 615	

Section d'Investissement

En Euros	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	73 968 319	96 544 312
Opérations d'ordre	31 313 888	19 973 107
Excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement 2013)	16 218 774	
Total	121 500 980	116 517 419
Résultat antérieur		10 729 372
Résultat de la section		5 745 810
Restes à réaliser	8 038 631	9 123 255
Besoin de financement		6 830 434

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Les recettes de fonctionnement

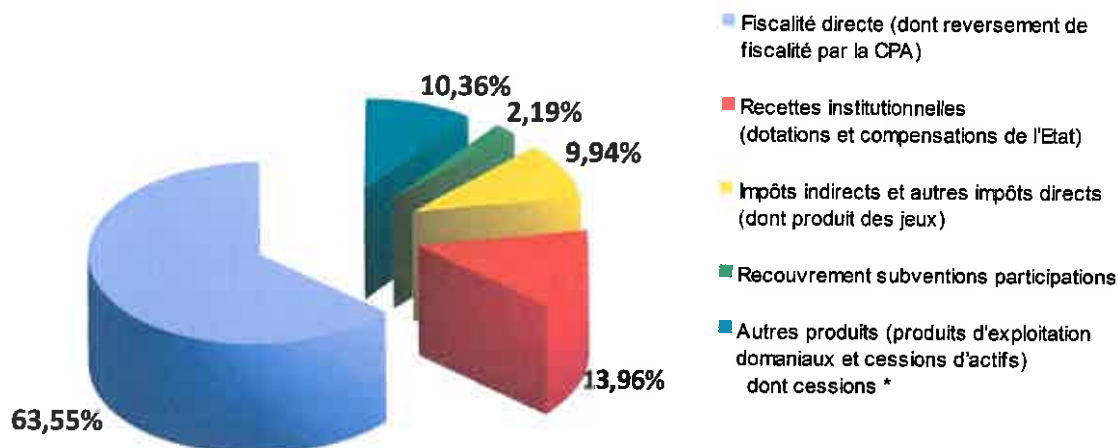
Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 195 580 868 €, hors excédent 2013 reporté.

Hors cessions d'actifs, elles diminuent de 3,67 %, soit une perte de 7,3M€ par rapport à 2013.

Quant aux opérations d'ordre, elles sont de 158 636 € (404 541 € en 2013). L'écart entre 2013 et 2014 provient des écritures liées aux cessions d'actifs.

Par agrégats et en milliers d'euros, les recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

RECETTES	2013		2014		EVOLUTION 2013 / 2014
	En Milliers d'Euros	En part relative (hors cessions d'actifs)	En Milliers d'Euros	En part relative (hors cessions d'actifs)	
<i>Fiscalité directe (dont reversement de fiscalité par la CPA)</i>	122 958	62,02 %	121 377	63,55 %	-1,29 %
<i>Recettes institutionnelles (dotations et compensations de l'Etat)</i>	28 960	14,61 %	26 654	13,96 %	-7,96 %
<i>Impôts indirects et autres impôts directs (dont produit des jeux)</i>	21 119	10,65 %	18 979	9,94 %	-10,13 %
<i>Subventions participations</i>	4 362	2,20 %	4 187	2,19 %	-4,02 %
<i>Autres produits (produits d'exploitation domaniaux)</i>	20 868	10,53 %	19 790	10,36 %	-5,16 %
<i>Cessions d'actifs</i>	15 745		4594		
<i>TOTAL autres produits+ cessions</i>	36 612		24 384		
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	214 011	-	195 581		-8,61 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS D'ACTIFS	198 266		190 987		-3,67 %



REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS D'ACTIFS

1/ Fiscalité directe (dont reversement de fiscalité par la CPA)

Le poste fiscalité directe, incluant l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire, s'établit à 121 376 960 € en 2014.

En Euros	2013	2014	Ecart 2013-2014	% Evolution 2013 / 2014
Contributions directes	72 235 149	73 222 917	987 768	1,37%
Reversement de fiscalité CPA	50 712 586	48 143 492	-2 569 094	-5,07%
dont Attribution de compensation	24 914 371	47 000 213	22 085 842	88,65%
dont Dotation de Solidarité Communautaire	25 798 215	1 143 279	-24 654 936	-95,57%
FNGIR	10 551	10 551	0	0,00%
TOTAL	122 958 286	121 376 960	-1 581 326	-1,29%

Il se décompose comme suit :

Evolution du produit des contributions directes

L'évolution du produit des contributions directes est de + 1,37 %, inférieure à celle de 2013 (+3,32 %) ainsi qu'à celle de 2012 (+4,19 %). Sachant que les taux fiscaux sont restés stables, cette moindre évolution est liée d'une part, au coefficient d'actualisation forfaitaire des bases fixé

par la Loi de Finance 2014 à 0,9 % (+1,8 % en 2012 et 2013) et d'autre part, à un tassement sensible en 2014 des bases fiscales de la Taxes Foncière et de la Taxe d'habitation (cf graphique évolution des bases, page 34).

Evolution des reversements de fiscalité

L'évolution des reversements de fiscalité est de -5,07%. La hausse de l'attribution de compensation de plus de 85 % et la baisse concomitante de la Dotation de Solidarité Communautaire de -95,53 % s'explique par le transfert dans l'attribution de compensation de la première part de la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 22 085 842 € , soit un total de reversement de fiscalité de 48 143 492 € en 2014.

En 2013, la Ville avait bénéficié d'un reversement total de fiscalité supérieur (50 723 137 €) en raison de l'attribution de deux rôles supplémentaires en 2013.

2/ Recettes institutionnelles (dotations et compensations de l'Etat)

Les dotations et compensations, perçues en 2014 à hauteur de 26 653 667 € (28 959 994 € en 2013) continuent de subir une baisse d'environ 8 % :

Les variations les plus fortes se situent au niveau des recettes suivantes :

En Euros	2010	2011	2012	2013	2014	% Evolution 2013/2014
DGF	25 226 841	24 820 774	24 412 787	24 074 504	22 330 624	-7,24 %
DSU		1 519 143	1 367 229	1 139 357	759 572	-33 %
Total DGF avec DSU		26 339 917	25 780 016	25 213 861	23 090 196	-8,42 %
Dotation unique des compensations spécifiques à la TP	1 227 157	1 136 216	949 838	794 786	625 580	-21,29 %

► La DGF est impactée à partir de 2014, en plus de la péréquation sur la part garantie, par la première année du prélèvement exceptionnel au redressement des finances publiques pour un montant de 1,4 M€.

► Le mécanisme de sortie de la Ville à l'éligibilité à la DSU se termine en 2014, celui-ci s'étant étalé sur 3 ans, depuis 2012.

- La dotation unique des compensations spécifiques à la TP est en baisse régulière et continue.

3/ Impôts indirects et autres impôts directs (dont produit des jeux)

Le poste des impôts indirects s'infléchit de 10,13 % avec une évolution marquée sur :

En Euros	2013	2014	Ecart	% évolution
Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 103 507	8 101 363	-1 002 144	-11,01 %
Taxe électrique	3 520 913	2 830 150	-690 763	-19,62 %
Produit des jeux	6 685 374	6 368 121	-317 252	-4,75 %
TLPE	633 736	532 848	-100 889	-15,92

- Si la taxe additionnelle aux droits de mutations est en baisse de 11 %, celle-ci reste encore à un niveau élevé, qui témoigne du dynamisme de l'activité immobilière sur le territoire aixois.
- La baisse de 19,62 % du produit de la taxe électrique est liée à un décalage d'encaissement du dernier trimestre 2014 sur l'exercice 2015.
- Le prélèvement sur le produit des jeux, directement soumis aux aléas de la conjoncture, diminue de 317 252 €, contre - 448 616 € en 2013.
- Le produit de la TLPE
La baisse constatée sur cette recette est essentiellement liée à un rallongement des procédures réglementaires prévues dans le décret du 11 mars 2013, qui entraîne un décalage dans le recouvrement.

4/ Recouvrement des subventions et participations

En Euros	2013	2014	Ecart	% évolution
Subventions et participations	4 361 704	4 186 475	-175 229	-4,02 %

Ce poste fait l'objet d'évolutions diverses. On peut noter notamment une baisse liée au décalage d'encaissement sur le contrat de la petite enfance.

5/ Autres produits et cessions d'actifs

▶ Les cessions d'actifs

En Euros	2013	2014	Ecart	% évolution
Cessions d'actifs	15 744 961	4 593 925	-11 151 036	- 70,82%

Si les années 2012 et 2013 avaient été marquées par des niveaux élevés de cessions d'actifs liés à des ventes exceptionnelles (Hôtel de Caumont, ancien bâtiment de l' Office du Tourisme, logements instituteurs) l'année 2014 revient à un niveau « normal » de produits de cessions.

▶ Les autres produits

En Euros	2013	2014	Ecart	% évolution
Autres produits d'exploitation	6 689 676	6 421 788	-267 888	-4,00%
Produit du stationnement	3 858 496	3 846 284	-12 212	-0,32%
Redevance d'occupation du domaine public	2 695 739	2 559 348	-136 392	-5,06%
Redevance SACOGIVA	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
Revenu des immeubles	737 088	791 830	57 742	7,43%
Ecritures avec budget EPCC	1 486 121	702 925	-783 197	-52,70%
Ecritures entre budgets annexes	2 384 804	2 468 196	83 392	3,50%
TOTAL	20 867 641	19 790 371	- 1 077 270	-5,16%

Ce poste, compte tenu de la diversité de ces recettes, fait l'objet d'évolutions diverses, notamment :

- la variation des écritures avec le budget de l'EPCC est liée au moindre remboursement que celui effectué à la Ville, depuis le transfert des personnels titulaires
- les redevances d'occupation du domaine public sont impactées notamment par certaines exonérations
- parmi les produits encaissés en régie, ceux-ci sont notamment marqués par :
 - la baisse des produits des musées, et notamment celle liée à la fermeture du musée depuis avril 2014
 - l'augmentation du produit des concessions, taxes funéraires et caveaux

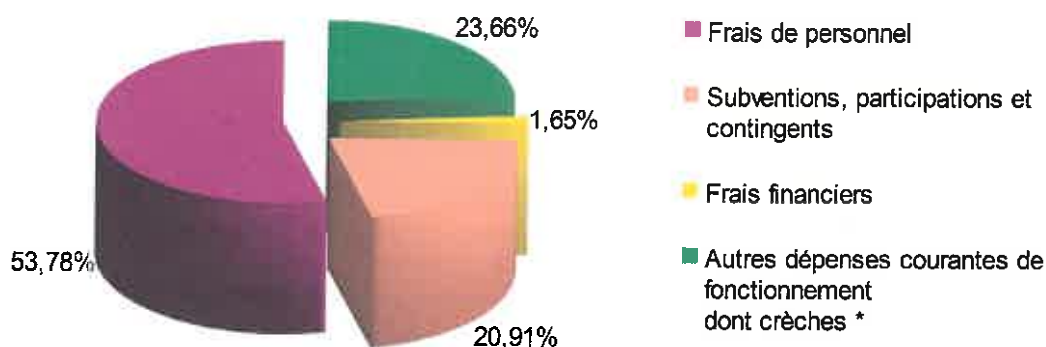
B/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 177 334 390 € dont 2 974 577 € d'engagements de dépenses ayant donné lieu à service fait mais non facturées au 31 décembre 2014 et rattachées à l'exercice.

Les dépenses d'ordre, hors rattachements et ICNE, constituent des recettes d'ordre de la section d'investissement et se montent à 11 499 417 €. Elles sont liées principalement aux amortissements et provisions (6 833 027 €) et sont majorées en 2014, par les écritures d'ordre liées aux cessions d'actifs.

Par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des masses de dépenses réelles réalisées s'établit ainsi qu'il suit :

DEPENSES	2013		2014		Evolution 2013/2014
	En Milliers d'Euros	En part relative	En Milliers d'Euros	En part relative	
<i>Frais de personnel</i>	93 661	53,43 %	95 378	53,78 %	1,83 %
<i>Subventions, participations et contingents</i>	38 405	21,91 %	37 082	20,91 %	-3,44 %
<i>Frais financiers</i>	2 737	1,56 %	2 918	1,65 %	6,61 %
<i>Autres dépenses courantes de fonctionnement dont crèches</i>	40 506	23,11 %	41 956	23,66 %	3,58 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	175 309	100,00 %	177 334	100,00 %	1,16 %



REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1/ Frais de personnel

Le poste frais de personnel est le premier poste de dépenses de fonctionnement. Il se caractérise cette année par une évolution de + 1,83 % (+2,67 % en 2013).

Ce poste est impacté par 2 catégories de mesures :

- des mesures exogènes (décrets ministériels et autres) :
 - Augmentation des cotisations CNRACL : 656 660 €
 - Revalorisation des échelles de rémunération de catégorie C : 600 000 €
 - Augmentation de la cotisation patronale CNRACL : 656 660 €
 - Revalorisation du SMIC : 100 000 €
 - Suppression de la journée de carence : 150 000 €
 - Réforme des rythmes scolaires appliquée en septembre 2014
 - Elections municipales et européennes : 450 000 €
- des mesures endogènes, relevant de l'autorité de la Ville :
 - Revalorisation du régime indemnitaire des catégories C et B : 1 070 000 €
 - Report de 61 stagiarisations : 184 000 €
 - Recrutement de 15 contrats d'avenir : 100 000 €
 - Recrutement de 10 policiers municipaux

2/ Subventions, participations et contingents

Le poste subventions, participations et contingents diminue de 38 405 001 € en 2013 à 37 082 570 € en 2014.

Cette diminution de -3,44 % (-1 322 431 €) est liée principalement à la fin du subventionnement de Marseille Provence 2013.

Ce poste se décompose en 4 grandes catégories :

a) Les contingents et participations obligatoires : 12 863 547 € (12 735 860 € en 2013)

Dont :

- contingent incendie : 10 889 180 €
- les participations aux enseignements privés du 1er degré : 1 268 997 €

b) Les subventions versées aux organismes publics : 9 803 942 € (9 619 781 € en 2013)

Dont :

- OMT : 2 147 000 €
- Caisse des écoles : 431 942 €
- CCAS : 4 783 500 €
- EPCC Ecole Supérieure d'Art : 2 435 000 €

c) Les subventions versées aux associations : 12 478 883 € (14 168 492 € en 2013)

Parmi les plus importantes, on peut citer :

- Le Festival International de musique : 1 222 000 €
- Théâtre du Jeu de Paume : 1 030 000 €
- Théâtre Danse Littérature : 802 000 €
- Centre Chorégraphique Preljocaj : 325 000 €
- Vie culturelle : 945 000 €
- Associations sportives (clubs conventionnés et clubs fédéraux) : 2 099 096 €
- Aides sociales frais communs : 855 138 €
- Crèches privées : 602 500 €
- Centres sociaux : 433 953 €
- Contrat Jeunesse : 1 145 670 €
- CUCS : 369 650 €

Le détail chiffré de l'ensemble des subventions figure dans l'annexe du Compte Administratif.

d) Les subventions exceptionnelles : 1 936 199 € (1 880 868 € en 2013)

Dont :

- Mission réhabilitation du Centre Ville : 948 000 € (900 000 € en 2013)
- Vie culturelle : 331 000 €
- Associations sportives : 227 500 €

3/ Frais financiers

Les frais financiers, avec un montant de 2 917 842 € (2 736 826 € en 2013) ont augmenté en 2014 de 6,61 %.

Cette évolution est due à plusieurs facteurs qui se cumulent : l'augmentation des intérêts de la dette liée à la hausse de l'encours, une utilisation plus importante des produits de gestion de trésorerie et le retour des frais de souscription des produits financiers proposés par les banques.

4/ Autres dépenses courantes de fonctionnement

Le poste « Autres dépenses courantes de fonctionnement » a évolué de 3,58 % :

Ceci s'explique notamment par :

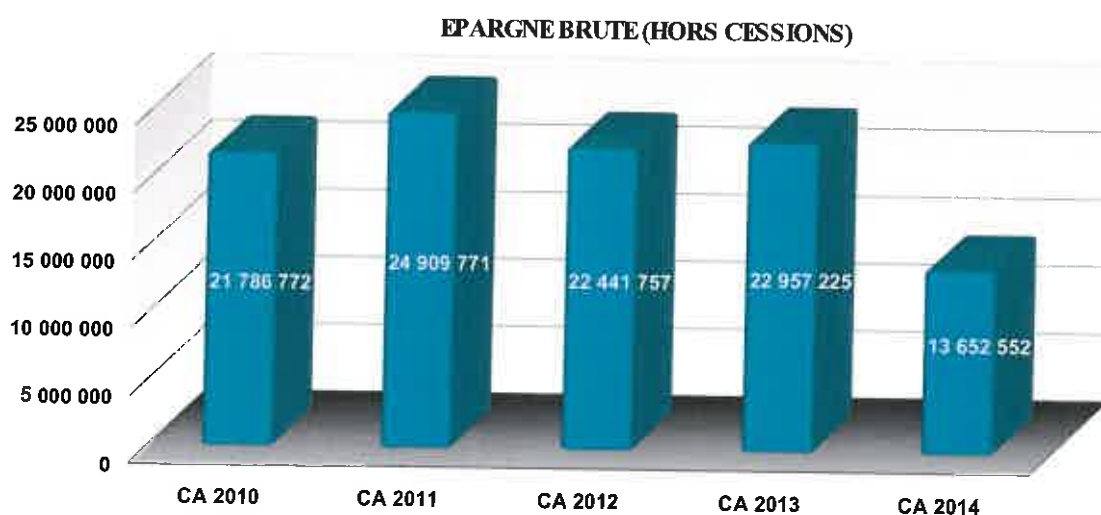
- l'augmentation des dépenses de la DSP des crèches qui est passé d'un montant initial de 4 450 010 € à 4 950 010 € en 2013 puis à 5 562 535 € en 2014, soit une participation complémentaire de 1 112 525 € liée à la baisse des financements de la CAF sur le versement de la PSU. Pour rappel, l'avenant n°7 à la DSP des crèches prévoyait une application progressive des nouvelles modalités du calcul de la PSU avec une participation prévisionnelle supplémentaire de 500 000 € en 2013 et de 1 170 000 € en 2014. Un réajustement s'est effectué en 2015 avec le remboursement de 400 000 € à la Ville, correspondant au trop perçu encaissé par le Délégué
- le prélèvement de 1 089 851 € effectué au titre de la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) prévu dans la Loi de Finance. (629 813 € en 2013)
- le poids toujours en croissance du coût des fluides (électricité et chauffage) : 6 843 127 € en 2014 (6 178 039 € en 2013), soit +10,77 %

C/ Les résultats de la section de fonctionnement

Le résultat comptable de l'exercice [(recettes réelles + recettes d'ordre)] – [(dépenses réelles + dépenses d'ordre)] s'élève à 6 905 696,83 €.

Le résultat global de fonctionnement qui s'obtient en ajoutant au résultat comptable la reprise des excédents antérieurs (3 124 917,83 €) est arrêté à la somme de 10 030 614,66 €.

D/ L'épargne

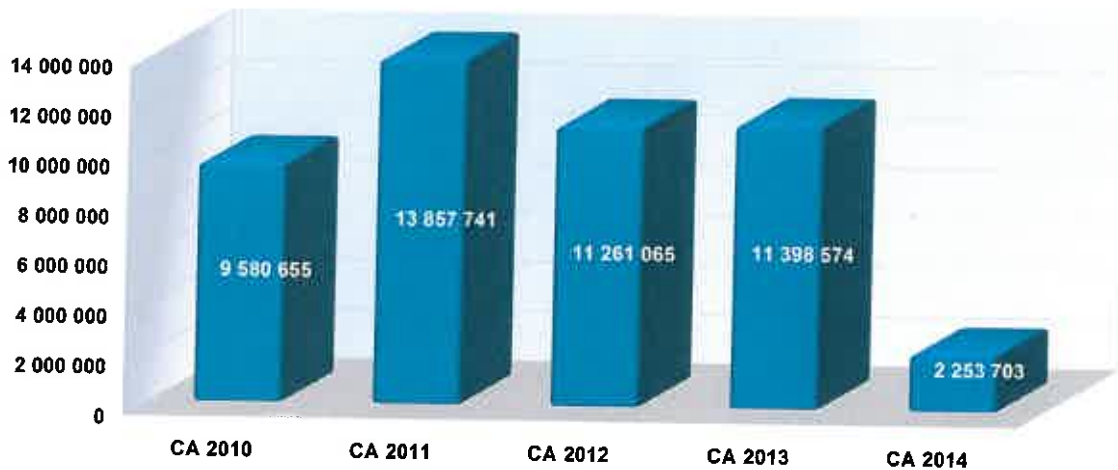


L'épargne brute mesure la différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actifs et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 13 652 552 €.

L'épargne brute diminue de 9,3M €, résultant d'un effet ciseaux provenant d'une baisse des recettes de 7,3M€ et d'une hausse des dépenses de 2M€.

Elle permet de couvrir le remboursement de la dette en capital, soit 11 398 849 €, ce qui est supérieur aux normes de solvabilité exigées.

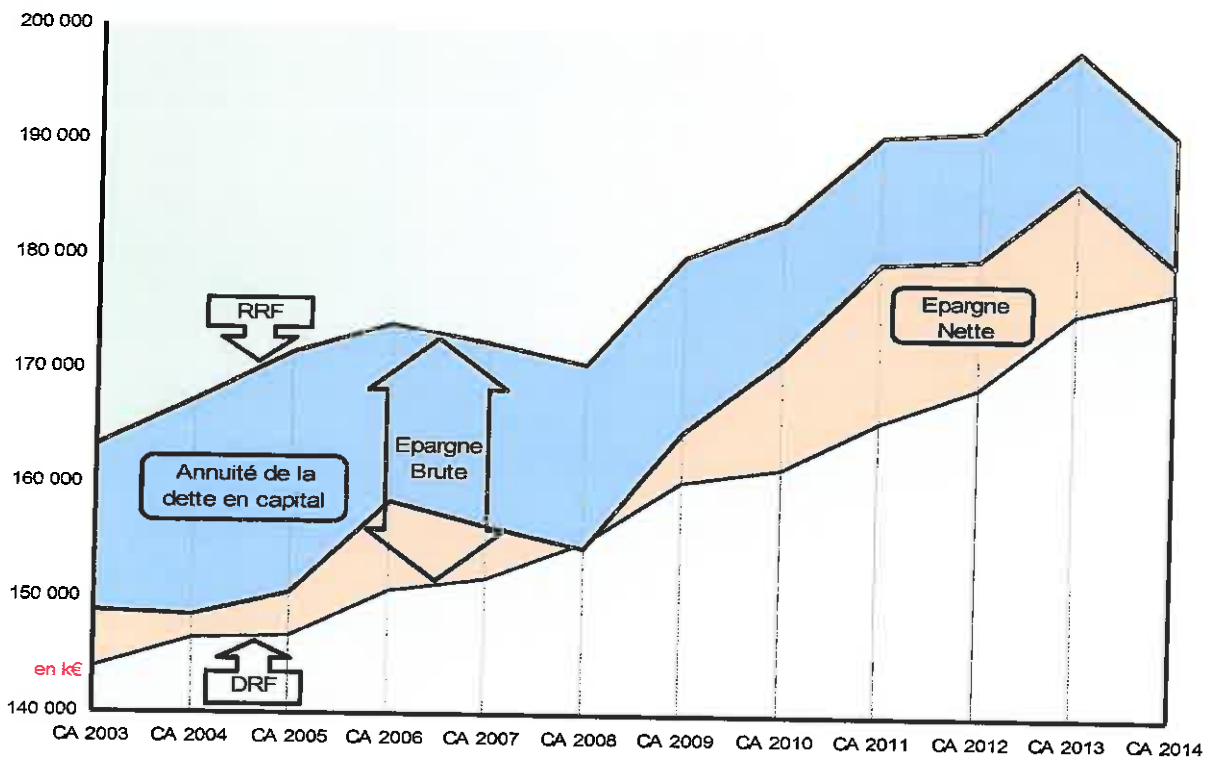
EPARGNE NETTE (HORS CESSIONS)

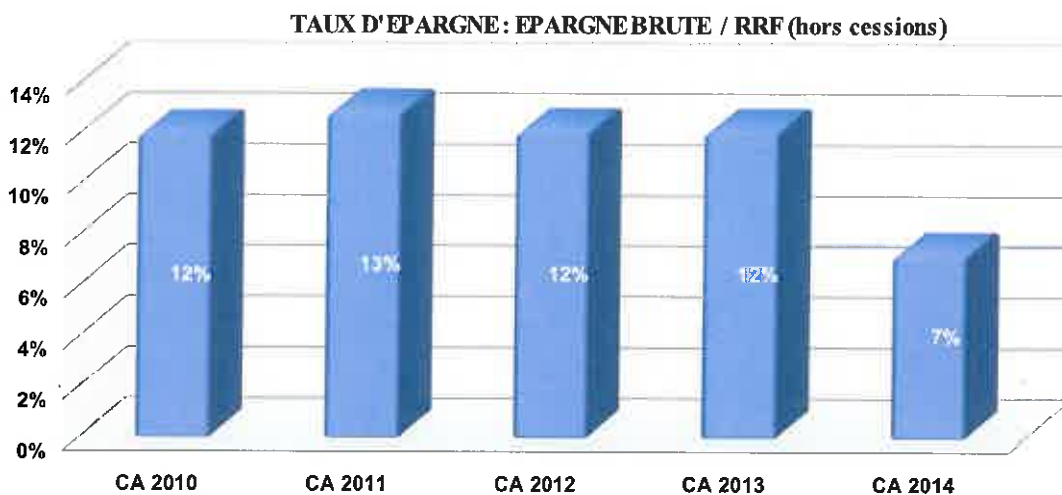


L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

La chute de l'épargne nette est directement liée à la baisse des recettes réelles de fonctionnement, notamment à la baisse des dotations de l'Etat, l'annuité en capital de la dette n'ayant pas varié de façon significative.

Constitution de l'épargne brute et de l'épargne nette



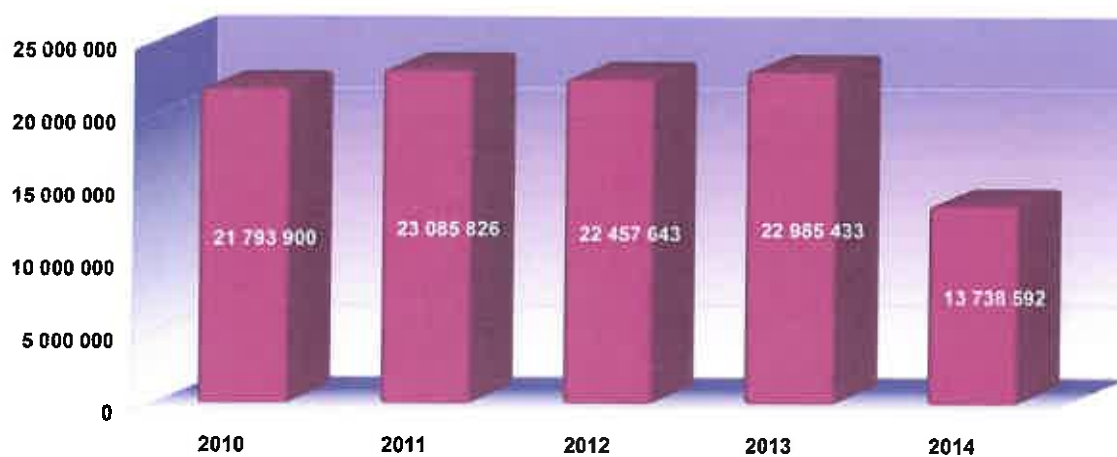


Ce ratio décrit la capacité à épargner de la collectivité par rapport au volume des recettes réelles de fonctionnement. Un ratio supérieur à 7 ou 8 % est indiqué.

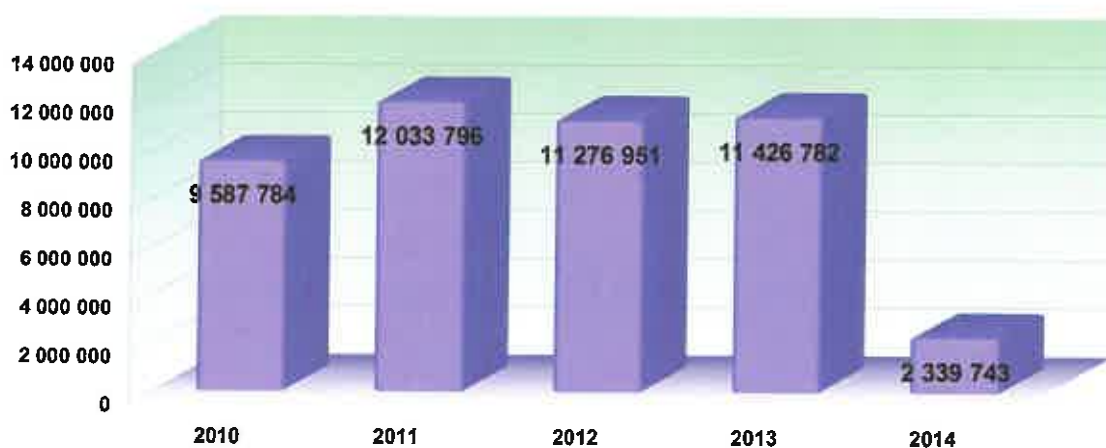
E/ L'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute (CAF) qui se définit comme étant l'addition du résultat comptable de l'exercice (6 905 697 €) et des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises (6 832 895 €) s'établit à 13 738 592 €.

Capacité d'autofinancement brute en €



Capacité d'autofinancement nette en €



La capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute à laquelle on déduit le remboursement en capital de la dette. **Elle participe directement au financement des dépenses réelles d'investissement.**

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Les recettes d'investissement

Prévues pour un montant total de 95 275 648 € en mouvements réels, elles ont été réalisées pour 73 968 319 €, soit un taux de réalisation global de 77,64 %.

Les mouvements d'ordre se déclinent ainsi :

19 814 471 € d'opérations patrimoniales (dans la section)

16 218 774 € d'affectation du résultat de l'exercice 2013

6 833 027 € d'amortissements et de provisions

4 666 390 € d'écritures liées aux cessions d'actif

Taux de réalisation des recettes réelles d'investissement

RECETTES	EN MILLIERS D'EUROS		TAUX DE REALISATION
	PREVU	REALISE	
Subventions d'équipement	28 871	15 586	53,98 %
Participations (FCTVA, amendes de police taxes d'urbanisme)	15 250	15 677	102,80 %
Emprunts	25 000	22 000	88,00 %
Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de Trésorerie et remboursements temporaires	24 540	20 540	83,70 %
Mouvements financiers	879	165	18,77 %
Solde du produit des cessions d'immobilisations	736		
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	95 276	73 968	77,64 %

1 / Subventions d'équipement perçues : 15 585 590 €

Elles se décomposent comme suit :

	PREVU	REALISE	TAUX DE REALISATION
Subventions Etat	3 072 000 €	965 309 €	31,42 %
Subventions Région	3 416 934 €	2 046 805 €	59,90 %
Subventions Département (dont Aides départementales aux Equipements structurants du 22/02/2011)	5 474 983 €	3 128 946 €	57,5 %
Subventions CPA dont Contrat Communautaire Pluri-Annuel de Développement (CCPD): 2 537 645 € réalisé en 2014	15 622 926 €	8 937 931 €	57,21 %
Autres	1 283 915 €	506 598 €	39,46 %
TOTAL	28 870 758 €	15 585 590 €	53,98 %

Il faut rappeler que les subventions sont versées au prorata des dépenses mandatées par la Commune, ce qui explique le décalage entre les montants prévus et réalisés, montants qui sont reportés l'année suivante.

Les principales subventions perçues sont les suivantes :

Chapitre 900 : Services généraux des administrations publiques

● Centre de Congrès Carnot	CPA	519 633 €
● Ecole de musique et salle des fêtes des Milles	Département	1 061 761 €
	CPA	157 178 €

Chapitre 902 : Enseignement - Formation

● Travaux de proximité (Ecole Sextius – Ecole Daudet)	Département	120 000 €
---	-------------	-----------

Chapitre 903 : Culture

● Nouveau Conservatoire de musique	Région	1 164 285 €
	Département	1 446 808 €
	CPA	2 555 029 €

● Eglise de la Madeleine	Etat	256 440 €
● Equipement musical Nouveau Conservatoire	CPA	334 301 €
● Bastide du jas de Bouffan	CPA	156 209 €
● Façades Hôtel de Caumont	Etat	309 852 €
	CPA	263 904 €
● La Molière Pôle Cirque	CPA	375 451 €
● Hôtel Châteaurenard	Etat	108 410 €

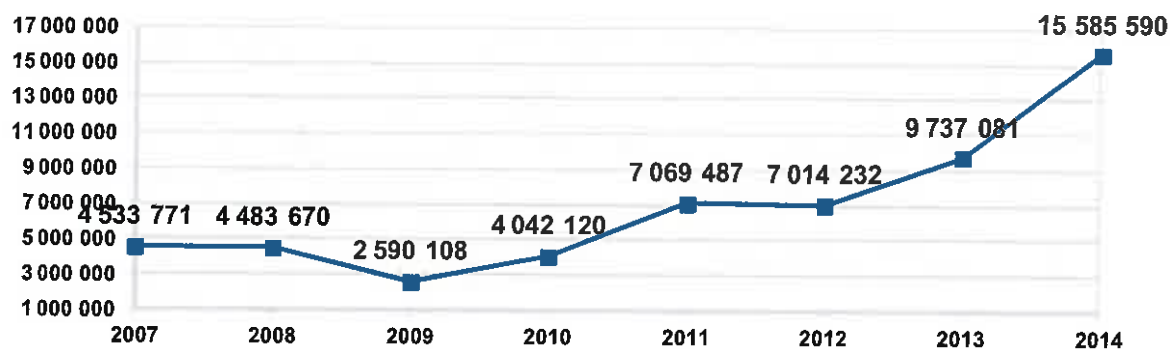
Chapitre 904 : Sport et jeunesse

● Maison des Arts Martiaux	Etat	132 000 €
	CPA	624 112 €
● Restructuration Halle des Sports Val de l'Arc	CPA	100 334 €
● Vestiaires - Gradins Club House Val de l'Arc	Département	316 056 €

Chapitre 908 : Aménagement et services urbains

● Requalification Voirie PPI	CPA	1 110 944 €
● Requalification Voirie Centre Ville PPI	CPA	283 208 €
● Rénovation Eclairage Public	CPA	212 957 €
● Quartiers Sud	CPA	230 866 €
● PUP les Bornes	Autre	503 598 €
● Grassie passerelle – Plateforme Bus – Carrefour - Bassin	CPA	302 885 €
● Aménagement grosses réparations – Réseau pluvial	CPA	213 458 €
● Aménagement quartiers Est	CPA	324 078 €
● Doublement Arc de Meyran	Région	700 000 €
● Eclairage public urbain	CPA	346 030 €

Subventions d'équipement reçues



2/ Participations, FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme

L'évolution du produit résultant du FCTVA est proportionnelle aux investissements portés :

- 2011 : 6 199 642 €
- 2012 : 7 531 739 €
- 2013 : 9 503 227 €
- 2014 : 10 361 716 €

Le produit des amendes de police s'élève à 3 519 467 € (3 489 439 € en 2013 et 4 464 805 € en 2012).

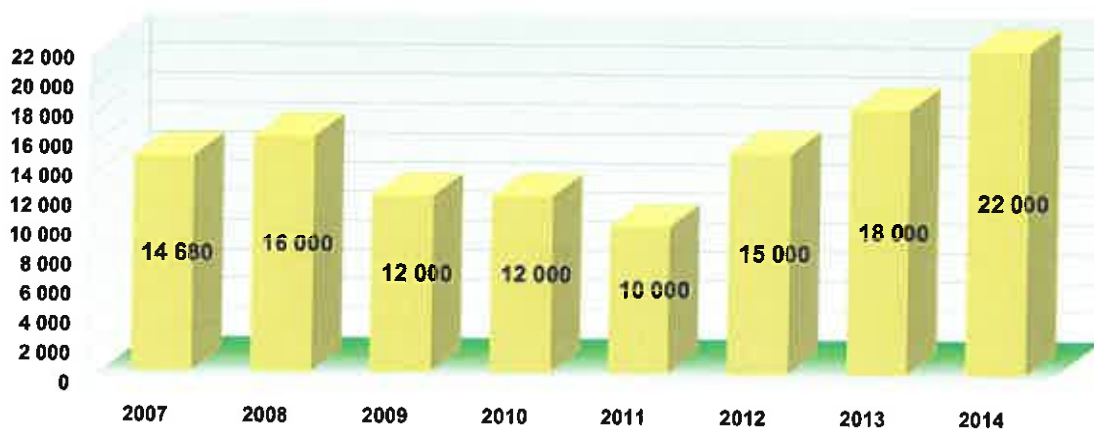
La TLE devenue à présent taxe d'aménagement, dont l'assiette est basée non plus sur la SHON comme l'ancienne TLE mais sur la surface de la construction, évolue en fonction des autorisations de construire ou d'aménager :

- 2011 : 2 323 622 €
- 2012 : 1 641 331 €
- 2013 : 961 747 €
- 2014 : 1 776 610 €

3/ L'emprunt

Prévu pour un montant de 25 000 000 €, l'emprunt réalisé s'est élevé à 22 000 000 €.

Evolution de l'emprunt 2004 - 2014 (1641 et 16441) en Milliers d'€uros



La mobilisation de l'emprunt est directement liée au niveau d'investissement porté.

4/ Opérations afférentes à l'option de tirage de lignes de trésorerie et remboursements temporaires

Elles ont été réalisées à hauteur de 20 539 610 € et correspondent aux mouvements des contrats long terme renouvelable (CLTR) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

5/ Les mouvements financiers

Prévus pour un montant de 879 205 €, ils ont été réalisés à hauteur de 151 899 € et correspondent principalement aux avances sur marchés.

B/ Les dépenses d'investissement

Prévues pour un montant de 118 133 252 € en mouvements réels, elles ont été mandatées à hauteur de 96 544 312 €, soit un taux de réalisation global de 81,72 %.

Les dépenses d'ordre se répartissent en 19 814 471 € d'opérations patrimoniales et 86 171 € d'amortissement de subventions reçues et 72 465 € d'écritures liées aux cessions d'actif.

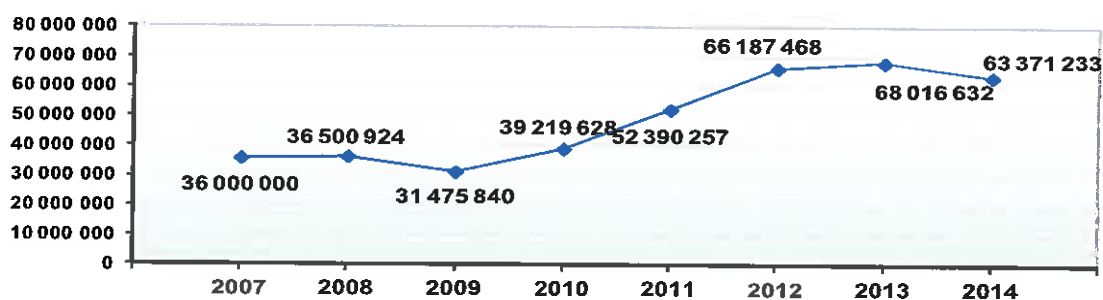
Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement

DEPENSES	EN MILLIERS D'EUROS		TAUX DE REALISATION
	PREVU	REALISE	
Travaux acquisitions et études (comptes 20, 21, 23 hors subv. équipement)	77 455	61 468	79,36 %
Subventions d'équipements versées	2 574	1 903	73,92 %
<i>Sous-Total Travaux acquisitions, études avec subventions équipement</i>	80 029	63 371	79,18 %
Remboursement de la dette	11 600	11 399	98,27 %
Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires	24 540	20 540	83,70 %
Mouvements financiers (refinancements d'emprunts, avances de trésorerie)	1 964	1 234	62,86%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	118 133	96 544	81,72 %

1/ Les dépenses d'équipement

Prévues pour un montant de 80 029 527 €, les dépenses d'équipement ont été mandatées pour un montant de 63 371 233 €, soit un taux de réalisation de 79,18 %. Elles sont réparties en travaux globalisés et structurants, en opérations faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle et en subventions d'équipement.

Dépenses d'équipement



a) Les travaux globalisés et structurants

Prévus pour un montant de 27 772 813 €, les travaux globalisés et structurants ont été mandatés à hauteur de 21 415 731 €, soit un taux de réalisation de 77,11 %.

Parmi les principales réalisations :

● Frais d'études	628 448 €
● Aménagements de terrains	1 717 893 €
● Travaux dans les bâtiments	7 437 014 €
● Voirie	4 311 191 €
● Réseaux d'assainissement (pluvial)	569 227 €
● Réseaux câblés	739 453 €
● Réseaux d'électrification	1 090 673 €
● Mobilier, matériel de bureau et matériel informatique	1 483 649 €
● Licences informatiques	589 058 €
● Véhicules de voirie	1 049 221 €
● Véhicules légers	769 594 €

b) Les investissements pluriannuels

Prévus pour un montant de 49 682 339 €, les investissements faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle ont été réalisés à hauteur de 40 052 492 €, soit un taux de mandatement de 80,62 %.

Parmi les principales réalisations, citons :

● Zac Sextius - Mirabeau	11 400 000 €
● Aménagement quartiers Est	515 992 €
● Aménagement Quartiers Sud	656 710 €
● Aménagement Quartier Platanes Pluvial	498 055 €
● Quartier Rempelin	1 710 720 €
● Projet ANRU	2 461 488 €
● Requalification voirie PPI	1 304 979 €
● Requalification voirie Centre Ville PPI	1 476 348 €
● PAVE – Plan de mise en accessibilité de la Voirie	348 418 €
● Projet Pluvial PLU	551 351 €
● Rénovation éclairage public	1 474 703 €

● PUP La Beauvalle	389 520 €
● PUP Les Bornes	848 076 €
● RD 14 Les Fusains	270 817 €
● Renouvellement PC Magali (système de régulation des feux)	845 409 €
● L'enseillée	210 000 €
● Maison des Arts Martiaux	2 945 126 €
● Vestiaires Stade Carcassonne	340 966 €
● Centre de Congrès Carnot	1 924 000 €
● Médiathèque Li Campanetto	744 842 €
● Ecole de Musique et Salle des fêtes des Milles	1 037 919 €
● Machinerie Festival d'Art Lyrique	838 437 €
● La Molière Pôle Cirque	235 858 €
● Equipement musical Nouveau Conservatoire	472 446 €
● Rénovation Ecole Supérieure d'Art	188 636 €
● Eglise de la Madeleine	1 314 241 €
● Eglise de Puyricard	108 569 €
● Bastide du Jas de Bouffan	439 093 €
● Façades Hôtel de Caumont	1 499 503 €
● Hôtel Châteaurenard	132 268 €
● Hôtel Meynier d'Oppède	126 121 €
● Restauration œuvres d'Art	149 757 €
● Rénovation écoles	689 278 €
● Restauration scolaire	295 278 €
● Parcs et jardins	227 781 €
● Réserves Foncières	158 980 €

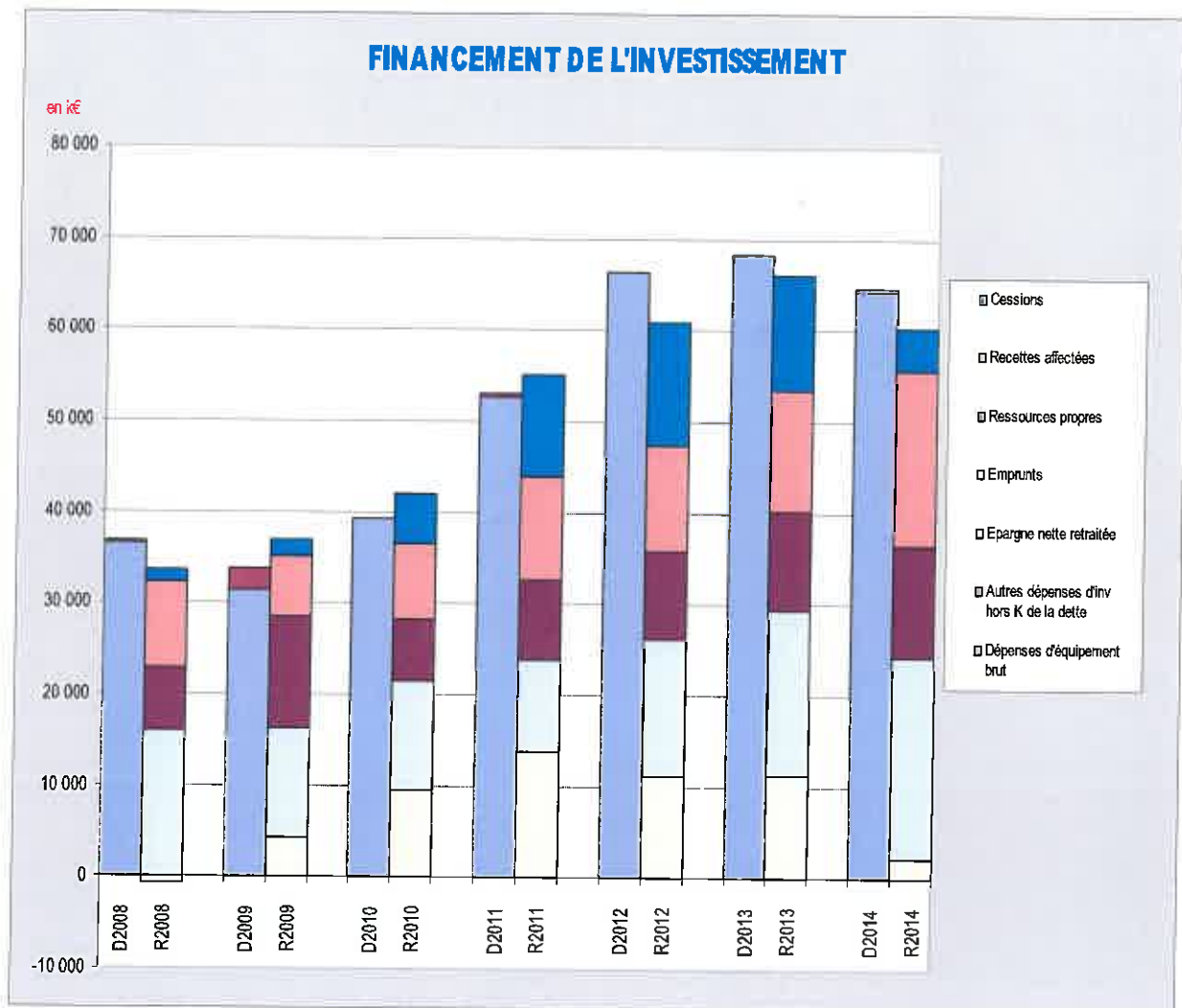
c) Les subventions d'équipement

Prévues pour un montant de 2 574 374 €, elles ont été réalisées à hauteur de 1 903 010 €, soit un taux de réalisation de 73,92 %.

Les principales subventions d'équipements sont les suivantes :

● Fondation Vasarely	357 050 €
● OPHLM	1 000 000 €

d) Le financement des dépenses d'équipement



Ce graphique reflète la diminution sensible de la proportion de l'épargne et le recours plus important à l'emprunt dans le financement des équipements.

e) Investissement total réalisé sur le territoire de la commune

A côté de ces 63 371 233 € de dépenses d'équipement financés par la commune, il convient de prendre en considération les investissements réalisés sur notre territoire par nos partenaires traditionnels que sont les Services des Eaux et Assainissement dotés d'un budget annexe et la Communauté du Pays d'Aix .

Investissements financés par les budgets annexes

Budget Eau:	4 602 743 € HT
Dont :	
Extensions réseau eau potable	2 058 352 € HT
Rénovation réseaux eau potable	1 509 992 € HT
Budget Assainissement	4 928 249 € HT
Dont :	
Extensions réseau Assainissement	482 791 € HT
Rénovation réseaux assainissement	2 261 437 € HT
Station d'épuration Ouest	13 123 € HT
Réseau de transfert STEP Ouest	390 065 € HT
Total	9 530 992 € HT

Investissements réalisés par la CPA sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence

Travaux Entrées Ville	6 971 €
Aix Pôle d'Activités	1 178 610 €
Aix Pioline Access	9 779 €
Salle de spectacle du Pays d'Aix	74 044 €
Aix Chapelle Pénitents blancs	47 623 €
Contournement	135 000 €
Plan d'Aillane - Aix	44 850 €
Etoile ferroviaire aixoise et TER modernisation Marseille-Aix	177 563 €
Parking vélo gare SNCF Aix	341 880 €
ANRU Aix	6 407 947 €
Appui aux Communes	2 537 645 €
Pôle d'échange – Etudes urbaines	20 520 €
Gare routière Aix	5 225 056 €
TOTAL	16 207 488 €

Au total, les dépenses d'équipements réalisées en 2014 sur le territoire communal par la Ville et ses partenaires évoqués ci-dessus représentent un montant global de 89 109 713 € (94 686 275 € en 2013).

2/ Remboursement de la dette

Le remboursement de la dette en capital d'un montant de 11 398 849 € se décompose en 9 382 599 € d'emprunts traditionnels et 2 016 250 € d'amortissements des emprunts à long terme renouvelables.

3/ Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires

Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes à 20 539 610 €.

4/ Les mouvements financiers

Ils ont été réalisés à hauteur de 1 234 621 € et comprennent notamment 894 000 € d'échange sans soulte et les avances sur marchés.

C/ Les résultats de la section d'investissement

Le solde des opérations d'investissement laisse apparaître un besoin de financement complémentaire de 5 745 810,20 € tel qu'exposé dans le tableau suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles de l'exercice	96 544 312,28 €	73 968 318,98 €
Opérations d'ordre de l'exercice	19 973 106,65 €	31 313 887,68 €
Affectation de l'exercice 2013		16 218 773,65 €
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE	116 517 418,93 €	121 500 980,31 €
Reprise du déficit de l'exercice 2013	10 729 371,58 €	
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES	127 246 790 ,51 €	121 500 980,31€
besoin de financement complémentaire		5 745 810,20 €

III – DETERMINATION DU SOLDE DE CLÔTURE

Selon l'instruction M 14, les résultats de l'exercice doivent prendre également en compte le solde des opérations d'investissement restant à réaliser.

A/ Les restes à réaliser

Il s'agit :

En dépenses :

- des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2014, soit 9 123 254,65 €

En recettes :

- des recettes certaines non encore encaissées , soit 8 038 630,59 €

Ces restes à réaliser, en recettes comme en dépenses, se répartissent par chapitre comme suit :

Section d'Investissement		Dépenses	Recettes
900	Services Généraux des Administrations Publiques Locales	1 351 031,20 €	50 000,00 €
901	Sécurité et salubrité Publiques	14 645,24 €	136 685,00 €
902	Enseignement Formation	182 738,65 €	480 000 €
903	Culture	624 145,51 €	569 752,29 €
904	Sports et Jeunesse	1 363 362,57 €	872 062,00 €
905	Interventions sociales et Santé	295 194,00 €	0,00 €
908	Aménagement et Services Urbains, Environnement	5 063 900,23 €	2 636 256,30 €
909	Action Economique	203 402,70 €	293 875,00 €
911	Dettes-Opérations financières	0,00 €	3 000 000 €
917	Opérations sous mandat (dont travaux d'office)	4 223,24 €	0,00 €
TOTAL		9 123 254,65 €	8 038 630,59 €

Le solde de ces restes à réaliser s'établit donc à **1 084 624,06 €** en dépenses.

B/ Le solde net de clôture

Il s'établit de la manière suivante :

Excédent antérieur de fonctionnement	3 124 917,83 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (résultat comptable)	6 905 696,83 €
RÉSULTAT COMPTABLE CUMULÉ	10 030 614,66 € (A)
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement</i>	<i>5 745 810,20 € (B)</i>
Solde net global de clôture (A-B)	4 284 804,46 €

De ce solde net de clôture, il convient de déduire le solde des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 1 084 624,06 € pour déterminer le résultat disponible de l'exercice 2014 qui s'établit à 3 200 180,40 €.

IV- L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A/ Analyse de la situation financière selon les critères du réseau d'alerte du Trésor Public

Cette analyse permet d'appréhender la situation financière de la commune et les grandes tendances d'évolution.

En raison de la technicité de la matière, il ne semble pas inutile de rappeler quelques définitions :

Le coefficient d'autofinancement courant : il est égal à la somme des charges de fonctionnement hors dotations aux amortissements et du remboursement du capital rapportée aux produits de fonctionnement, les opérations comptables relatives aux cessions d'actif n'étant pas prises en compte.

Le ratio de rigidité des charges structurelles : il est égal à la somme des charges de personnel, des contingents et participations et des charges d'intérêts rapportée aux produits de fonctionnement hors cessions d'actifs.

Le surendettement (stock de la dette au 31/12 / produits de fonctionnement hors cessions) : ce ratio est un indicateur de niveau de la dette ramené aux recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actifs.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau effectif de la pression fiscale sur les ménages en comparant les produits fiscaux réellement perçus au produit fiscal potentiel de la Commune. Ce niveau de produit fiscal potentiel est obtenu en appliquant aux bases d'imposition brutes de chacune des taxes communales, le taux moyen national de ladite taxe.

L'effort fiscal : la prise en compte de la réforme fiscale intervenue en 2010-2011 a modifié en profondeur la définition du potentiel fiscal et du potentiel financier à partir de 2012. Depuis cette réforme fiscale, il y a discontinuité dans le mode de calcul des taux d'imposition moyen par type de taux.

En conséquence, la référence au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal n'est plus pertinente et doit être substituée à la notion d'effort fiscal. Celui-ci se mesure par le quotient entre :

- d'une part, la somme des produits perçus par la commune et son groupement intercommunal au titre de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB), et de la Taxe ou de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM/REOM),
- d'autre part, les bases brutes de TH, TFB et TFNB multipliées par les taux moyens nationaux et le produit de TAFNB.

Grille d'analyse de la situation financière de la commune

	NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être	2010	2011	2012	2013	2014
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / produits de fonctionnement)	Inférieur à 1	0,94	0,926	0,948	0,946	0,973
RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES (personnel + contingents et participations + charges financières / produits de fonctionnement)	Inférieur à 0,58	0,572	0,555	0,560	0,553	0,585
SURENDETTEMENT (stock de la dette au 31/12 / produits de fonctionnement)	Inférieur à 100 %	64,6 %	64,5%	64,7%	64,2%	72,2%
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES) (prélèvement effectué /prélèvement selon taux moyens nationaux)	Inférieur à 1	0,957	0,950	0,918		
EFFORT FISCAL	Moyenne de la strate 1,315				1,117	1,110

On constate que les ratios de la Ville, dans leur ensemble, témoignent de la santé financière de celle-ci, mais commencent à se dégrader, compte tenu de l'effet ciseaux précédemment décrit, principalement consécutif à la baisse des dotations de l'Etat.

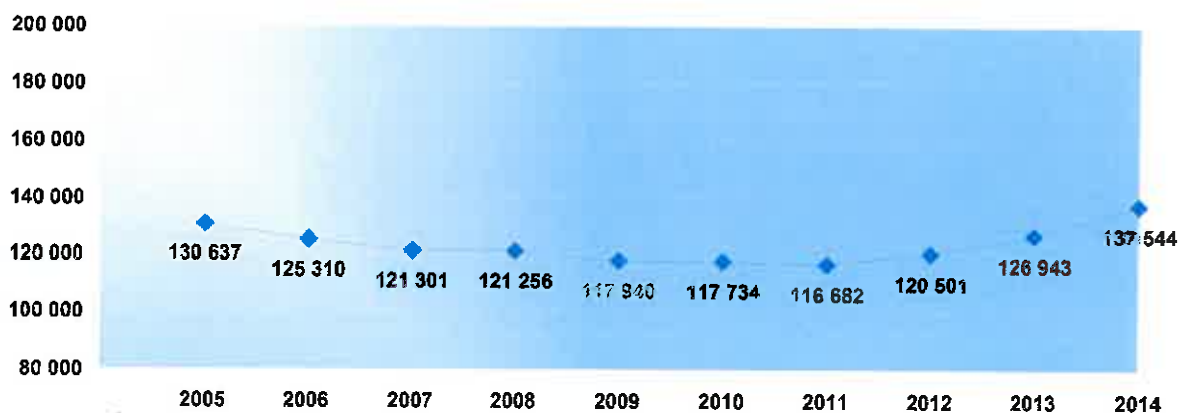
► Le coefficient d'autofinancement courant et le ratio de rigidité des charges structurelles sont impactés essentiellement par le fléchissement sensible des produits de fonctionnement, lié principalement à la baisse de la DGF et de la DSU.

► Le ratio de surendettement se dégrade par l'effet conjugué de la baisse des recettes et de la progression du stock de dette corrélé à la baisse de l'autofinancement.

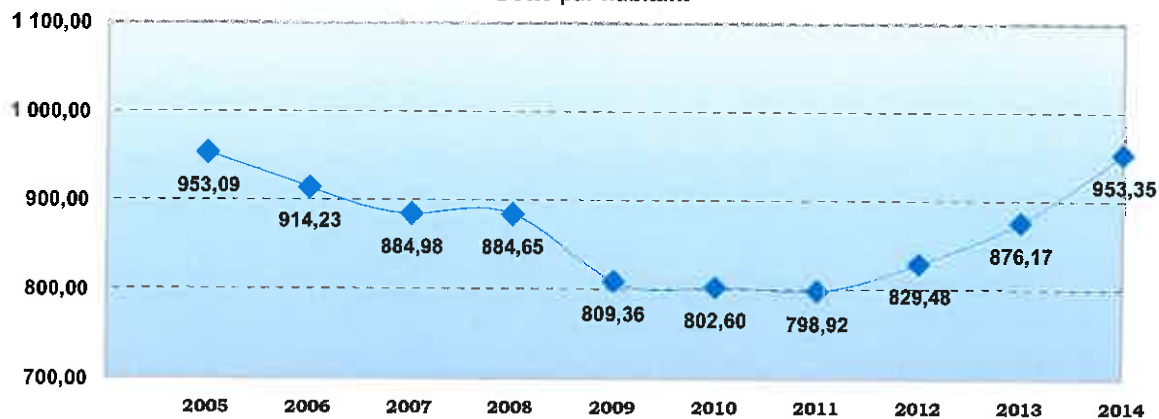
► Effort fiscal : avec un ratio de 1,110 contre une moyenne de la strate à 1,315, l'effort fiscal demandé aux Aixois est nettement inférieur à la moyenne nationale.

B/ Evolution de la dette

Evolution encours de dette au 31/12 en Milliers d'€uros



Dette par habitant



En 2014, on peut constater une augmentation de la dette par habitant. Cela est dû à la conjugaison de 2 éléments : d'une part une augmentation de l'encours de dette au 31/12/14, et d'autre part à la poursuite de la baisse du nombre d'habitants ressortant des états INSEE :

- 2011 : 146 050 habitants, soit -640 habitants
- 2012 : 145 273 habitants , soit -777 habitants
- 2013 : 144 884 habitants, soit -389 habitants
- 2014 : 144 274 habitants, soit -610 habitants

C/ Capacité de désendettement de la Ville

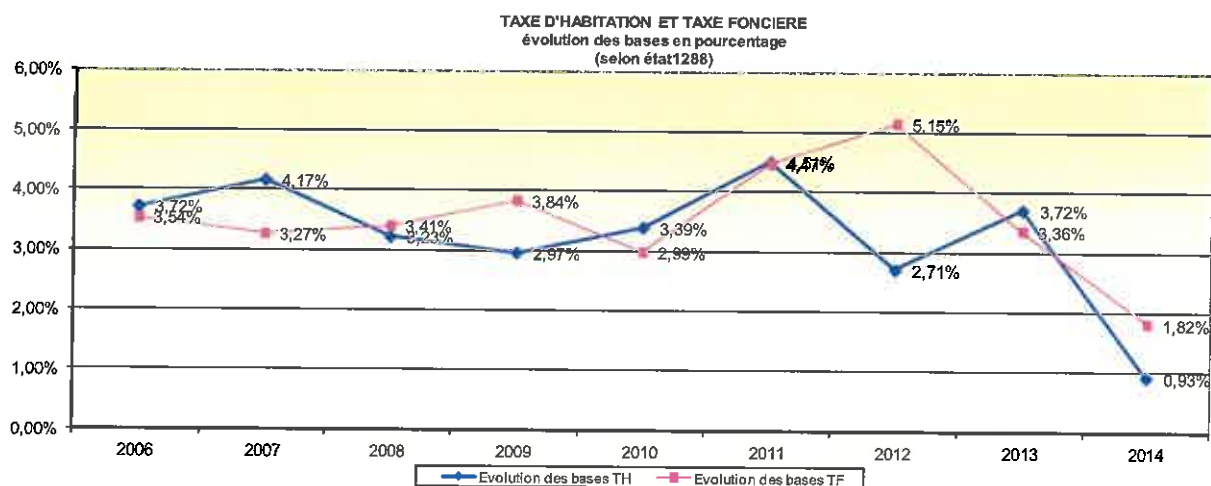
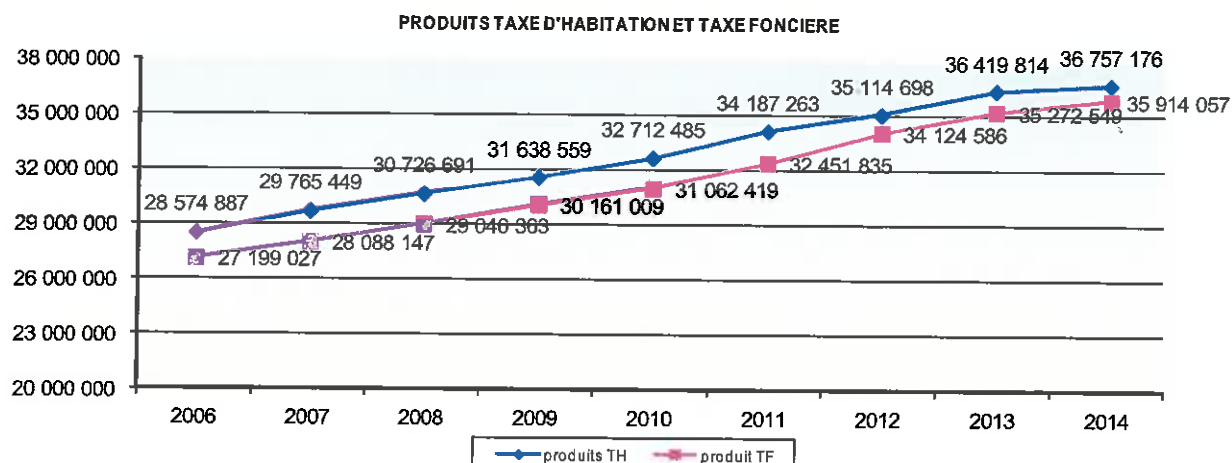
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de dette au 31/12	130 637	125 310	121 301	121 256	117 940	117 734	116 682	120 501	126 943	137 544
Épargne brute	21 119	23 236	20 507	15 404	19 608	21 787	24 910	22 442	22 957	13 652
Encours / épargne brute	6,2	5,4	5,9	7,9	6,0	5,4	4,68	5,4	5,5	10,1

Evolution de l'encours / épargne brute

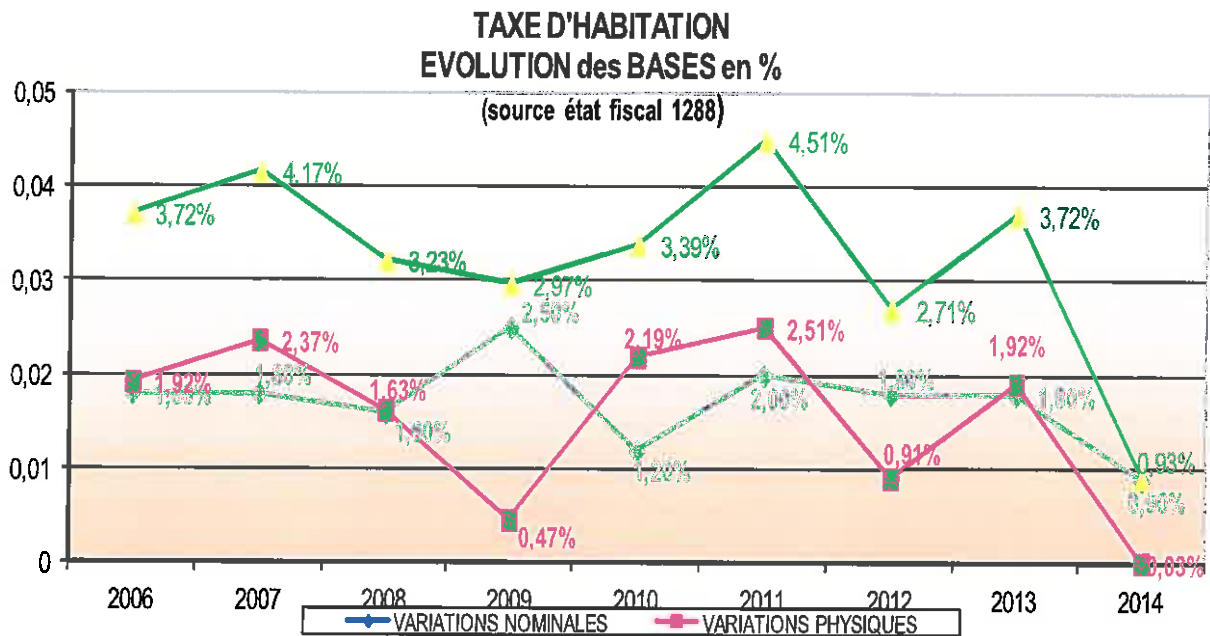
Le ratio encours/épargne brute, appelé aussi capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser le stock de la dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute (autofinancement).

On constate que la baisse de l'épargne brute affecte fortement la capacité de désendettement de la Ville.

C/ Analyse des bases de la fiscalité



Les 2 graphiques ci-dessus retracent l'évolution de l'assiette fiscale des 2 plus importantes taxes locales (Taxe Foncière et Taxe d'habitation). On peut constater une inflexion de la progression de base de TH, ainsi que de la taxe foncière.



Ce graphique nous montre la décomposition de l'évolution totale de l'assiette fiscale de la taxe d'habitation, qui est constituée d'une variation physique des bases et d'une variation nominale découlant de l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases voté par la loi de finance chaque année. Pour 2014, le coefficient a été fixé à 0,9 % par la Loi de Finance 2014 (1,80 % en 2013), celui-ci étant évalué en fonction de l'inflation prévisionnelle.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1/ APPROUVER les opérations comptables

2/ CONSTATER l'excédent global de la section

de fonctionnement qui s'élève à :

10 030 614,66 €

3/ CONSTATER le déficit de la section

d'investissement qui s'élève à :

5 745 810,20 €

4/ APPROUVER, par chapitre, les restes à réaliser

en dépenses qui s'élèvent à :

9 123 254,65 €

5/ APPROUVER, par chapitre, les restes à réaliser

en recettes qui s'élèvent à :

8 038 630,59 €

6/ APPROUVER, le besoin de financement

de la section d'investissement qui s'élève à :

6 830 434,26 €

INTRODUCTION

BALANCE GENERALE PAR SECTIONS

Section de Fonctionnement

En Euros	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	195 580 868	177 334 390
Opérations d'ordre	158 636	11 499 417
Total	195 739 503	188 833 806
Résultat comptable	6 905 697	
Résultat antérieur	3 124 918	
Résultat de la section	10 030 615	

Section d'Investissement

En Euros	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	73 968 319	96 544 312
Opérations d'ordre	31 313 888	19 973 107
Excédent de fonctionnement capitalisé (couverture du besoin de financement 2013)	16 218 774	
Total	121 500 980	116 517 419
Résultat antérieur		10 729 372
Résultat de la section		5 745 810
Restes à réaliser	8 038 631	9 123 255
Besoin de financement		6 830 434

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Les recettes de fonctionnement

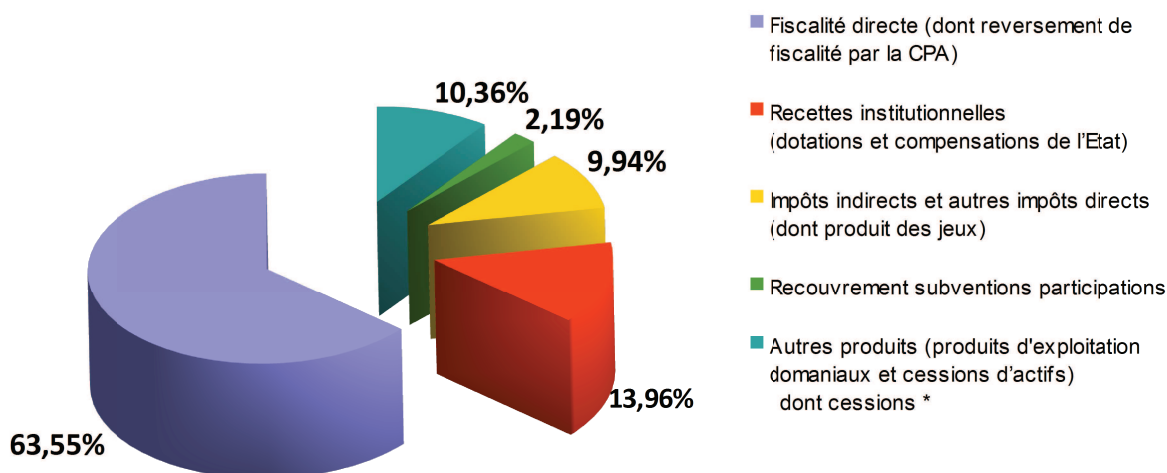
Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 195 580 868 €, hors excédent 2013 reporté.

Hors cessions d'actifs, elles diminuent de 3,67 %, soit une perte de 7,3M€ par rapport à 2013.

Quant aux opérations d'ordre, elles sont de 158 636 € (404 541 € en 2013). L'écart entre 2013 et 2014 provient des écritures liées aux cessions d'actifs.

Par agrégats et en milliers d'euros, les recettes réelles de fonctionnement se décomposent comme suit :

RECETTES	2013		2014		EVOLUTION 2013 / 2014
	En Milliers d'Euros	En part relative (hors cessions d'actifs)	En Milliers d'Euros	En part relative (hors cessions d'actifs)	
<i>Fiscalité directe (dont reversement de fiscalité par la CPA)</i>	122 958	62,02 %	121 377	63,55 %	-1,29 %
<i>Recettes institutionnelles (dotations et compensations de l'Etat)</i>	28 960	14,61 %	26 654	13,96 %	-7,96 %
<i>Impôts indirects et autres impôts directs (dont produit des jeux)</i>	21 119	10,65 %	18 979	9,94 %	-10,13 %
<i>Subventions participations</i>	4 362	2,20 %	4 187	2,19 %	-4,02 %
<i>Autres produits (produits d'exploitation domaniaux)</i>	20 868	10,53 %	19 790	10,36 %	-5,16 %
<i>Cessions d'actifs</i>	15 745		4594		
<i>TOTAL autres produits+ cessions</i>	36 612		24 384		
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	214 011	–	195 581		-8,61 %
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIONS D'ACTIFS	198 266		190 987		-3,67 %



REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT HORS CESSIIONS D'ACTIFS

1/ Fiscalité directe (dont reversement de fiscalité par la CPA)

Le poste fiscalité directe, incluant l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire, s'établit à 121 376 960 € en 2014.

En Euros	2013	2014	Ecart 2013-2014	% Evolution 2013 / 2014
Contributions directes	72 235 149	73 222 917	987 768	1,37%
Reversement de fiscalité CPA	50 712 586	48 143 492	-2 569 094	-5,07%
dont Attribution de compensation	24 914 371	47 000 213	22 085 842	88,65%
dont Dotation de Solidarité Communautaire	25 798 215	1 143 279	-24 654 936	-95,57%
FNGIR	10 551	10 551	0	0,00%
TOTAL	122 958 286	121 376 960	-1 581 326	-1,29%

Il se décompose comme suit :

Evolution du produit des contributions directes

L'évolution du produit des contributions directes est de + 1,37 %, inférieure à celle de 2013 (+3,32 %) ainsi qu'à celle de 2012 (+4,19 %). Sachant que les taux fiscaux sont restés stables, cette moindre évolution est liée d'une part, au coefficient d'actualisation forfaitaire des bases fixé

par la Loi de Finance 2014 à 0,9 % (+1,8 % en 2012 et 2013) et d'autre part, à un tassement sensible en 2014 des bases fiscales de la Taxes Foncière et de la Taxe d'habitation (cf graphique évolution des bases, page 34).

Evolution des reversements de fiscalité

L'évolution des reversements de fiscalité est de -5,07%. La hausse de l'attribution de compensation de plus de 85 % et la baisse concomitante de la Dotation de Solidarité Communautaire de -95,53 % s'explique par le transfert dans l'attribution de compensation de la première part de la Dotation de Solidarité Communautaire à hauteur de 22 085 842 € , soit un total de reversement de fiscalité de 48 143 492 € en 2014.

En 2013, la Ville avait bénéficié d'un reversement total de fiscalité supérieur (50 723 137 €) en raison de l'attribution de deux rôles supplémentaires en 2013.

2/ Recettes institutionnelles (dotations et compensations de l'Etat)

Les dotations et compensations, perçues en 2014 à hauteur de 26 653 667 € (28 959 994 € en 2013) continuent de subir une baisse d'environ 8 % :

Les variations les plus fortes se situent au niveau des recettes suivantes :

En Euros	2010	2011	2012	2013	2014	% Evolution 2013/2014
DGF	25 226 841	24 820 774	24 412 787	24 074 504	22 330 624	-7,24 %
DSU		1 519 143	1 367 229	1 139 357	759 572	-33 %
Total DGF avec DSU		26 339 917	25 780 016	25 213 861	23 090 196	-8,42 %
Dotation unique des compensations spécifiques à la TP	1 227 157	1 136 216	949 838	794 786	625 580	-21,29 %

► La DGF est impactée à partir de 2014, en plus de la péréquation sur la part garantie, par la première année du prélèvement exceptionnel au redressement des finances publiques pour un montant de 1,4 M€.

► Le mécanisme de sortie de la Ville à l'éligibilité à la DSU se termine en 2014, celui-ci s'étant étalé sur 3 ans, depuis 2012.

- La dotation unique des compensations spécifiques à la TP est en baisse régulière et continue.

3/ Impôts indirects et autres impôts directs (dont produit des jeux)

Le poste des impôts indirects s'infléchit de 10,13 % avec une évolution marquée sur :

En Euros	2013	2014	Ecart	% évolution
Taxe additionnelle aux droits de mutation	9 103 507	8 101 363	-1 002 144	-11,01 %
Taxe électrique	3 520 913	2 830 150	-690 763	-19,62 %
Produit des jeux	6 685 374	6 368 121	-317 252	-4,75 %
TLPE	633 736	532 848	-100 889	-15,92

- Si la taxe additionnelle aux droits de mutations est en baisse de 11 %, celle-ci reste encore à un niveau élevé, qui témoigne du dynamisme de l'activité immobilière sur le territoire aixois.
- La baisse de 19,62 % du produit de la taxe électrique est liée à un décalage d'encaissement du dernier trimestre 2014 sur l'exercice 2015.
- Le prélèvement sur le produit des jeux, directement soumis aux aléas de la conjoncture, diminue de 317 252 €, contre - 448 616 € en 2013.
- Le produit de la TLPE
La baisse constatée sur cette recette est essentiellement liée à un rallongement des procédures réglementaires prévues dans le décret du 11 mars 2013, qui entraîne un décalage dans le recouvrement.

4/ Recouvrement des subventions et participations

En Euros	2013	2014	Ecart	% évolution
Subventions et participations	4 361 704	4 186 475	-175 229	-4,02 %

Ce poste fait l'objet d'évolutions diverses. On peut noter notamment une baisse liée au décalage d'encaissement sur le contrat de la petite enfance.

5/ Autres produits et cessions d'actifs

► Les cessions d'actifs

En Euros	2013	2014	Ecart	% évolution
Cessions d'actifs	15 744 961	4 593 925	-11 151 036	- 70,82%

Si les années 2012 et 2013 avaient été marquées par des niveaux élevés de cessions d'actifs liés à des ventes exceptionnelles (Hôtel de Caumont, ancien bâtiment de l' Office du Tourisme, logements instituteurs) l'année 2014 revient à un niveau « normal » de produits de cessions.

► Les autres produits

En Euros	2013	2014	Ecart	% évolution
Autres produits d'exploitation	6 689 676	6 421 788	-267 888	-4,00%
Produit du stationnement	3 858 496	3 846 284	-12 212	-0,32%
Redevance d'occupation du domaine public	2 695 739	2 559 348	-136 392	-5,06%
Redevance SACOGIVA	3 000 000	3 000 000	0	0,00%
Revenu des immeubles	737 088	791 830	57 742	7,43%
Ecritures avec budget EPCC	1 486 121	702 925	-783 197	-52,70%
Ecritures entre budgets annexes	2 384 804	2 468 196	83 392	3,50%
TOTAL	20 867 641	19 790 371	- 1 077 270	-5,16%

Ce poste, compte tenu de la diversité de ces recettes, fait l'objet d'évolutions diverses, notamment :

- la variation des écritures avec le budget de l'EPCC est liée au moindre remboursement que celui effectuée à la Ville, depuis le transfert des personnels titulaires
- les redevances d'occupation du domaine public sont impactées notamment par certaines exonérations
- parmi les produits encaissés en régie, ceux-ci sont notamment marqués par :
 - la baisse des produits des musées, et notamment celle liée à la fermeture du muséum depuis avril 2014
 - l'augmentation du produit des concessions, taxes funéraires et caveaux

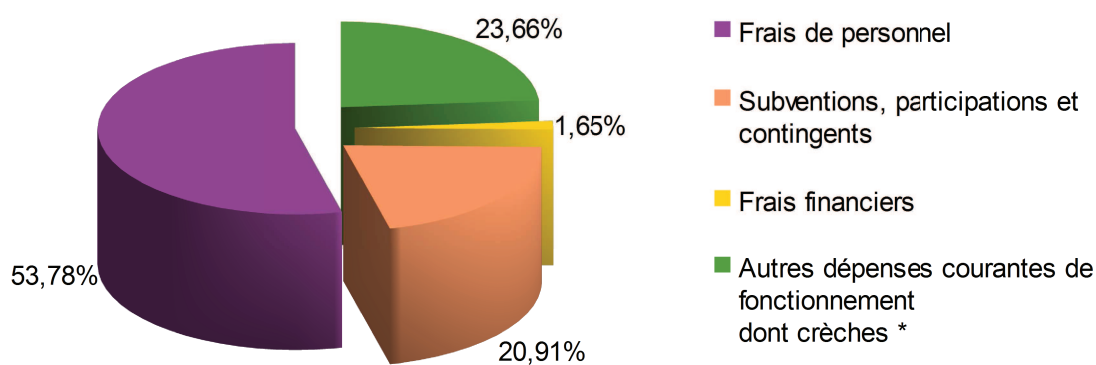
B/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se montent à 177 334 390 € dont 2 974 577 € d'engagements de dépenses ayant donné lieu à service fait mais non facturées au 31 décembre 2014 et rattachées à l'exercice.

Les dépenses d'ordre, hors rattachements et ICNE, constituent des recettes d'ordre de la section d'investissement et se montent à 11 499 417 €. Elles sont liées principalement aux amortissements et provisions (6 833 027 €) et sont majorées en 2014, par les écritures d'ordre liées aux cessions d'actifs.

Par rapport à l'exercice précédent, l'évolution des masses de dépenses réelles réalisées s'établit ainsi qu'il suit :

DEPENSES	2013		2014		Evolution 2013/2014
	En Milliers d'Euros	En part relative	En Milliers d'Euros	En part relative	
<i>Frais de personnel</i>	93 661	53,43 %	95 378	53,78 %	1,83 %
<i>Subventions, participations et contingents</i>	38 405	21,91 %	37 082	20,91 %	-3,44 %
<i>Frais financiers</i>	2 737	1,56 %	2 918	1,65 %	6,61 %
<i>Autres dépenses courantes de fonctionnement dont crèches</i>	40 506	23,11 %	41 956	23,66 %	3,58 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	175 309	100,00 %	177 334	100,00 %	1,16 %



REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

1/ Frais de personnel

Le poste frais de personnel est le premier poste de dépenses de fonctionnement. Il se caractérise cette année par une évolution de + 1,83 % (+2,67 % en 2013).

Ce poste est impacté par 2 catégories de mesures :

- des mesures exogènes (décrets ministériels et autres) :

- Augmentation des cotisations CNRACL : 656 660 €
- Revalorisation des échelles de rémunération de catégorie C : 600 000 €
- Augmentation de la cotisation patronale CNRACL : 656 660 €
- Revalorisation du SMIC : 100 000 €
- Suppression de la journée de carence : 150 000 €
- Réforme des rythmes scolaires appliquée en septembre 2014
- Elections municipales et européennes : 450 000 €

- des mesures endogènes, relevant de l'autorité de la Ville :

- Revalorisation du régime indemnitaire des catégories C et B : 1 070 000 €
- Report de 61 stagiarisations : 184 000 €
- Recrutement de 15 contrats d'avenir : 100 000 €
- Recrutement de 10 policiers municipaux

2/ Subventions, participations et contingents

Le poste subventions, participations et contingents diminue de 38 405 001 € en 2013 à 37 082 570 € en 2014.

Cette diminution de -3,44 % (-1 322 431 €) est liée principalement à la fin du subventionnement de Marseille Provence 2013.

Ce poste se décompose en 4 grandes catégories :

a) Les contingents et participations obligatoires : 12 863 547 € (12 735 860 € en 2013)

Dont :

- contingent incendie : 10 889 180 €
- les participations aux enseignements privés du 1er degré : 1 268 997 €

b) Les subventions versées aux organismes publics : 9 803 942 € (9 619 781 € en 2013)

Dont :

- OMT : 2 147 000 €
- Caisse des écoles : 431 942 €
- CCAS : 4 783 500 €
- EPCC Ecole Supérieure d'Art : 2 435 000 €

c) Les subventions versées aux associations : 12 478 883 € (14 168 492 € en 2013)

Parmi les plus importantes, on peut citer :

- Le Festival International de musique : 1 222 000 €
- Théâtre du Jeu de Paume : 1 030 000 €
- Théâtre Danse Littérature : 802 000 €
- Centre Chorégraphique Preljocaj : 325 000 €
- Vie culturelle : 945 000 €
- Associations sportives (clubs conventionnés et clubs fédéraux) : 2 099 096 €
- Aides sociales frais communs : 855 138 €
- Crèches privées : 602 500 €
- Centres sociaux : 433 953 €
- Contrat Jeunesse : 1 145 670 €
- CUCS : 369 650 €

Le détail chiffré de l'ensemble des subventions figure dans l'annexe du Compte Administratif.

d) Les subventions exceptionnelles : 1 936 199 € (1 880 868 € en 2013)

Dont :

- Mission réhabilitation du Centre Ville : 948 000 € (900 000 € en 2013)
- Vie culturelle : 331 000 €
- Associations sportives : 227 500 €

3/ Frais financiers

Les frais financiers, avec un montant de 2 917 842 € (2 736 826 € en 2013) ont augmenté en 2014 de 6,61 %.

Cette évolution est due à plusieurs facteurs qui se cumulent : l'augmentation des intérêts de la dette liée à la hausse de l'encours, une utilisation plus importante des produits de gestion de trésorerie et le retour des frais de souscription des produits financiers proposés par les banques.

4/ Autres dépenses courantes de fonctionnement

Le poste « Autres dépenses courantes de fonctionnement » a évolué de 3,58 % :

Ceci s'explique notamment par :

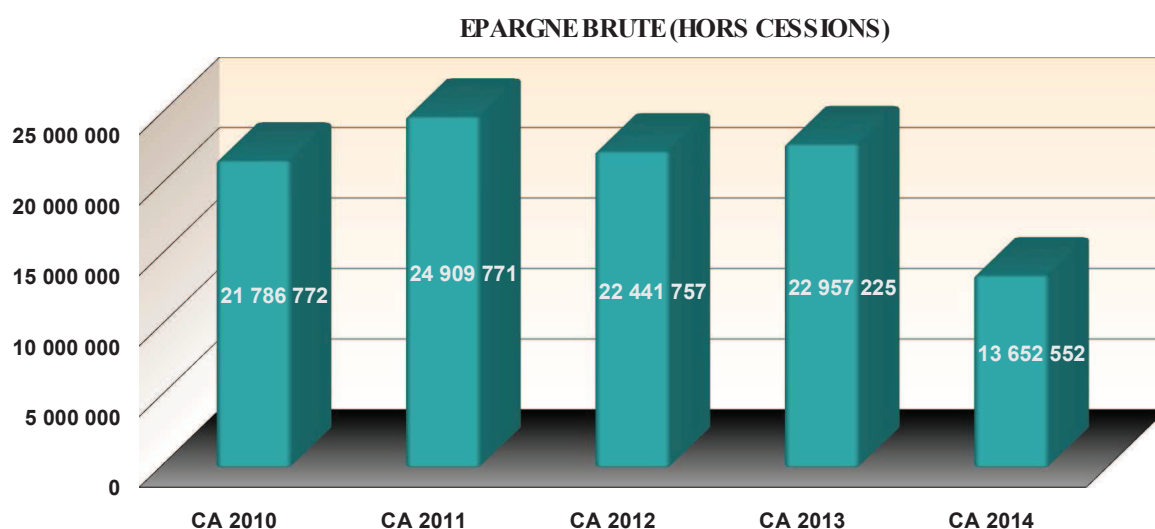
- l'augmentation des dépenses de la DSP des crèches qui est passé d'un montant initial de 4 450 010 € à 4 950 010 € en 2013 puis à 5 562 535 € en 2014, soit une participation complémentaire de 1 112 525 € liée à la baisse des financements de la CAF sur le versement de la PSU. Pour rappel, l'avenant n°7 à la DSP des crèches prévoyait une application progressive des nouvelles modalités du calcul de la PSU avec une participation prévisionnelle supplémentaire de 500 000 € en 2013 et de 1 170 000 € en 2014. Un réajustement s'est effectué en 2015 avec le remboursement de 400 000 € à la Ville, correspondant au trop perçu encaissé par le Délégué
- le prélèvement de 1 089 851 € effectué au titre de la contribution au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) prévu dans la Loi de Finance. (629 813 € en 2013)
- le poids toujours en croissance du coût des fluides (électricité et chauffage) : 6 843 127 € en 2014 (6 178 039 € en 2013), soit +10,77 %

C/ Les résultats de la section de fonctionnement

Le résultat comptable de l'exercice [(recettes réelles + recettes d'ordre)] – [(dépenses réelles + dépenses d'ordre)] s'élève à 6 905 696,83 €.

Le résultat global de fonctionnement qui s'obtient en ajoutant au résultat comptable la reprise des excédents antérieurs (3 124 917,83 €) est arrêté à la somme de 10 030 614,66 €.

D/ L'épargne

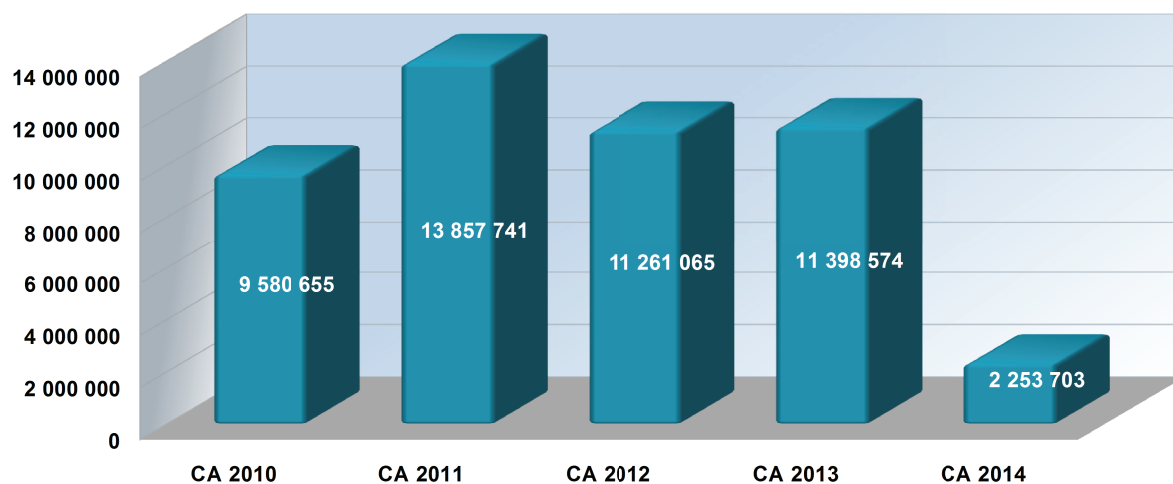


L'épargne brute mesure la différence entre les recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actifs et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle s'élève à 13 652 552 €.

L'épargne brute diminue de 9,3M €, résultant d'un effet ciseaux provenant d'une baisse des recettes de 7,3M€ et d'une hausse des dépenses de 2M€.

Elle permet de couvrir le remboursement de la dette en capital, soit 11 398 849 €, ce qui est supérieur aux normes de solvabilité exigées.

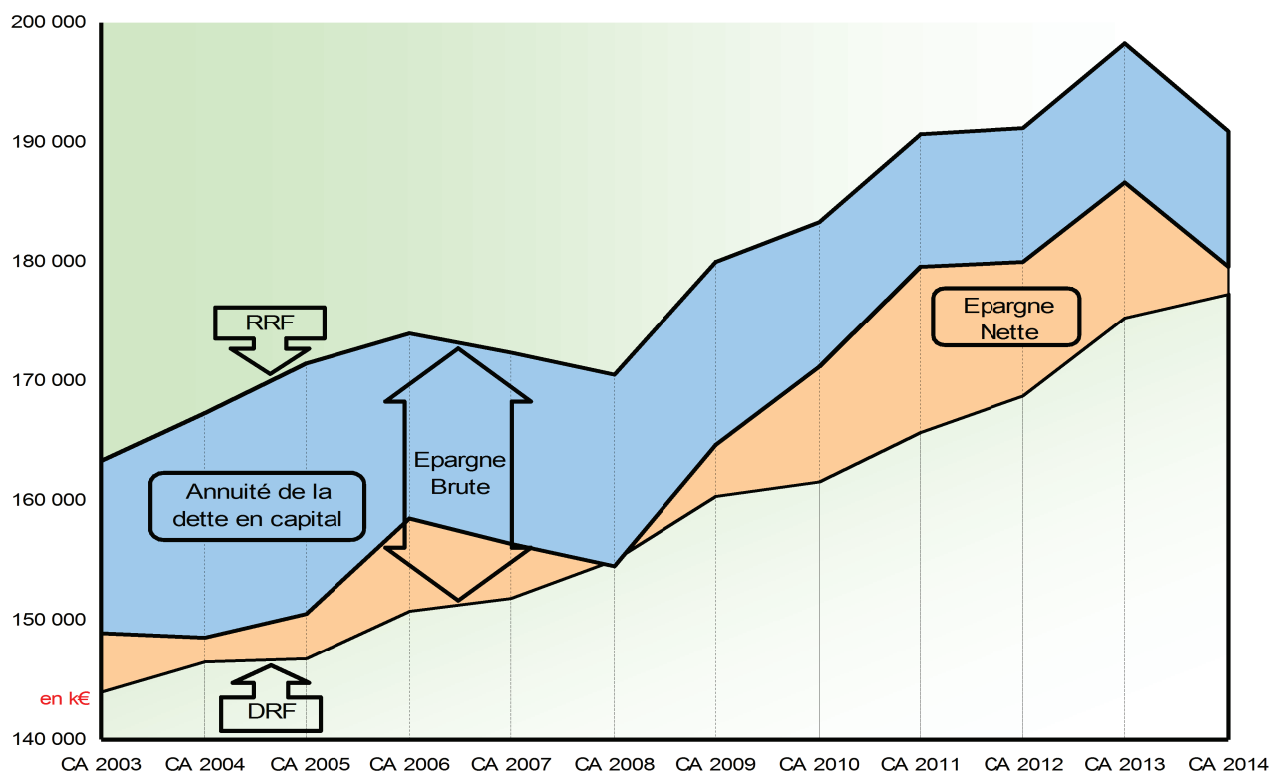
EPARGNE NETTE (HORS CESSIONS)

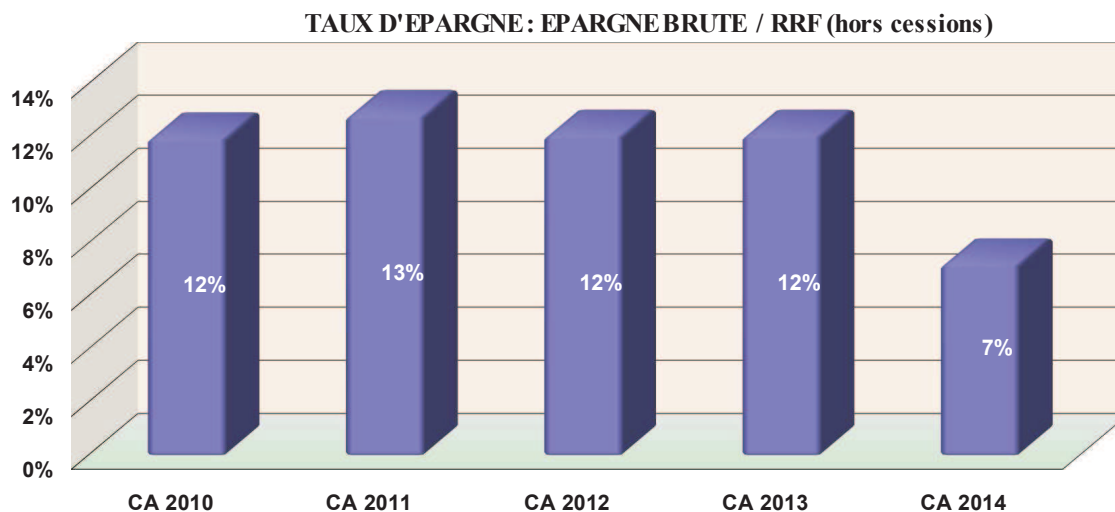


L'épargne nette correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette.

La chute de l'épargne nette est directement liée à la baisse des recettes réelles de fonctionnement, notamment à la baisse des dotations de l'Etat, l'annuité en capital de la dette n'ayant pas varié de façon significative.

Constitution de l'épargne brute et de l'épargne nette



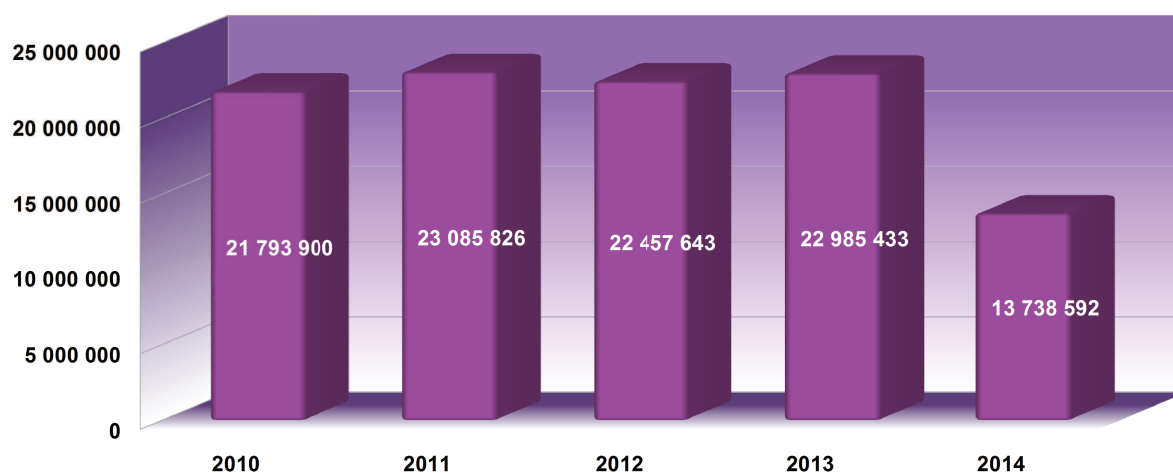


Ce ratio décrit la capacité à épargner de la collectivité par rapport au volume des recettes réelles de fonctionnement. Un ratio supérieur à 7 ou 8 % est indiqué.

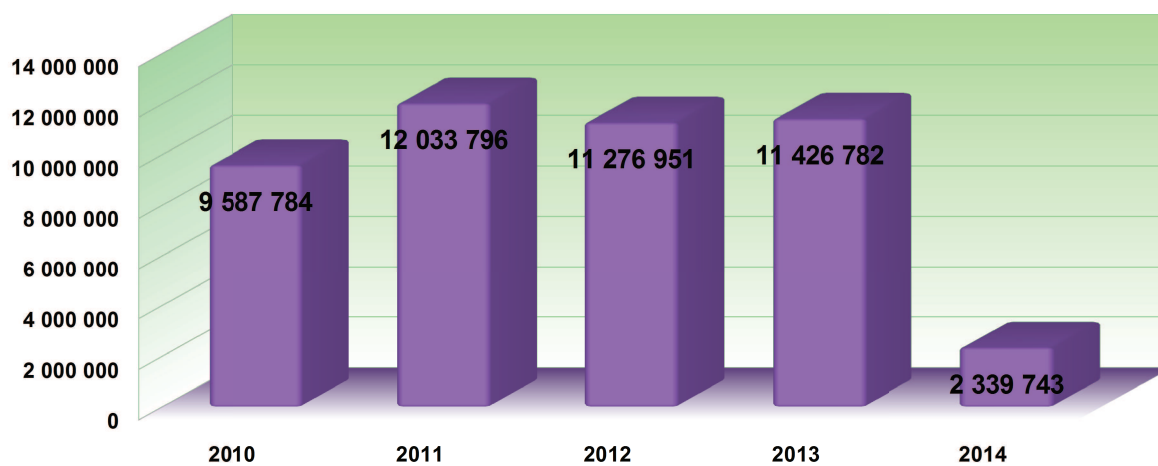
E/ L'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute (CAF) qui se définit comme étant l'addition du résultat comptable de l'exercice (6 905 697 €) et des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises (6 832 895 €) s'établit à 13 738 592 €.

Capacité d'autofinancement brute en €



Capacité d'autofinancement nette en €



La capacité d'autofinancement nette correspond à la capacité d'autofinancement brute à laquelle on déduit le remboursement en capital de la dette. **Elle participe directement au financement des dépenses réelles d'investissement.**

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Les recettes d'investissement

Prévues pour un montant total de 95 275 648 € en mouvements réels, elles ont été réalisées pour 73 968 319 €, soit un taux de réalisation global de 77,64 %.

Les mouvements d'ordre se déclinent ainsi :

19 814 471 € d'opérations patrimoniales (dans la section)

16 218 774 € d'affectation du résultat de l'exercice 2013

6 833 027 € d'amortissements et de provisions

4 666 390 € d'écritures liées aux cessions d'actif

Taux de réalisation des recettes réelles d'investissement

RECETTES	EN MILLIERS D'EUROS		TAUX DE REALISATION
	PREVU	REALISE	
Subventions d'équipement	28 871	15 586	53,98 %
Participations (FCTVA, amendes de police taxes d'urbanisme)	15 250	15 677	102,80 %
Emprunts	25 000	22 000	88,00 %
Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de Trésorerie et remboursements temporaires	24 540	20 540	83,70 %
Mouvements financiers	879	165	18,77 %
Solde du produit des cessions d'immobilisations	736		
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	95 276	73 968	77,64 %

1 / Subventions d'équipement perçues : 15 585 590 €

Elles se décomposent comme suit :

	PREVU	REALISE	TAUX DE REALISATION
Subventions Etat	3 072 000 €	965 309 €	31,42 %
Subventions Région	3 416 934 €	2 046 805 €	59,90 %
Subventions Département (dont Aides départementales aux Equipements structurants du 22/02/2011)	5 474 983 €	3 128 946 €	57,5 %
Subventions CPA dont Contrat Communautaire Pluri-Annuel de Développement (CCPD): 2 537 645 € réalisé en 2014	15 622 926 €	8 937 931 €	57,21 %
Autres	1 283 915 €	506 598 €	39,46 %
TOTAL	28 870 758 €	15 585 590 €	53,98 %

Il faut rappeler que les subventions sont versées au prorata des dépenses mandatées par la Commune, ce qui explique le décalage entre les montants prévus et réalisés, montants qui sont reportés l'année suivante.

Les principales subventions perçues sont les suivantes :

Chapitre 900 : Services généraux des administrations publiques

● Centre de Congrès Carnot	CPA	519 633 €
● Ecole de musique et salle des fêtes des Milles	Département	1 061 761 €
	CPA	157 178 €

Chapitre 902 : Enseignement - Formation

● Travaux de proximité (Ecole Sextius – Ecole Daudet)	Département	120 000 €
---	-------------	-----------

Chapitre 903 : Culture

● Nouveau Conservatoire de musique	Région	1 164 285 €
	Département	1 446 808 €
	CPA	2 555 029 €

● Eglise de la Madeleine	Etat	256 440 €
● Equipement musical Nouveau Conservatoire	CPA	334 301 €
● Bastide du jas de Bouffan	CPA	156 209 €
● Façades Hôtel de Caumont	Etat	309 852 €
	CPA	263 904 €
● La Molière Pôle Cirque	CPA	375 451 €
● Hôtel Châteaurenard	Etat	108 410 €

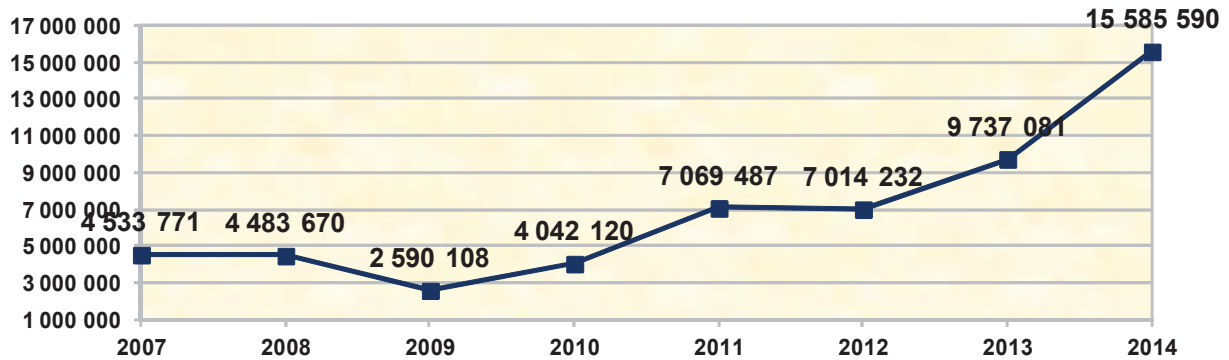
Chapitre 904 : Sport et jeunesse

● Maison des Arts Martiaux	Etat	132 000 €
	CPA	624 112 €
● Restructuration Halle des Sports Val de l'Arc	CPA	100 334 €
● Vestiaires - Gradins Club House Val de l'Arc	Département	316 056 €

Chapitre 908 : Aménagement et services urbains

● Requalification Voirie PPI	CPA	1 110 944 €
● Requalification Voirie Centre Ville PPI	CPA	283 208 €
● Rénovation Eclairage Public	CPA	212 957 €
● Quartiers Sud	CPA	230 866 €
● PUP les Bornes	Autre	503 598 €
● Grassie passerelle – Plateforme Bus – Carrefour - Bassin	CPA	302 885 €
● Aménagement grosses réparations – Réseau pluvial	CPA	213 458 €
● Aménagement quartiers Est	CPA	324 078 €
● Doublement Arc de Meyran	Région	700 000 €
● Eclairage public urbain	CPA	346 030 €

Subventions d'équipement reçues



2/ Participations, FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme

L'évolution du produit résultant du FCTVA est proportionnelle aux investissements portés :

- 2011 : 6 199 642 €
- 2012 : 7 531 739 €
- 2013 : 9 503 227 €
- 2014 : 10 361 716 €

Le produit des amendes de police s'élève à 3 519 467 € (3 489 439 € en 2013 et 4 464 805 € en 2012).

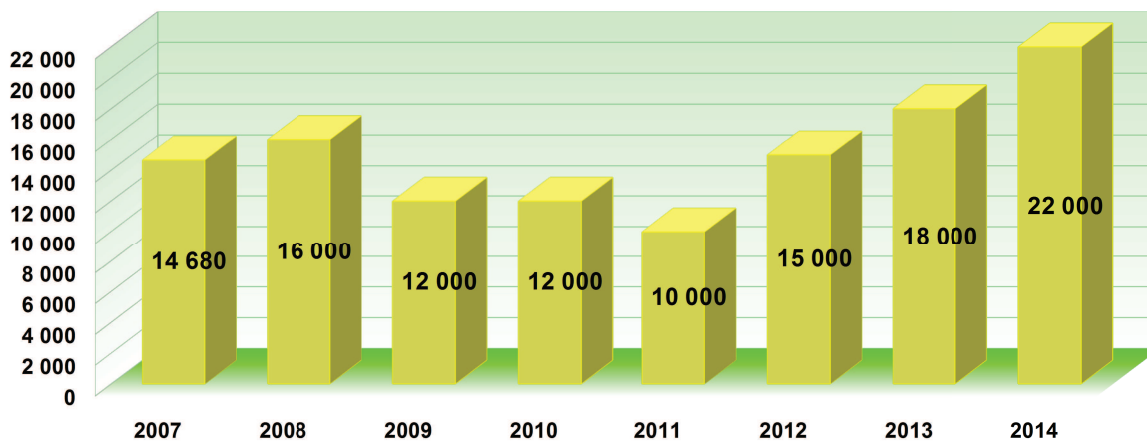
La TLE devenue à présent taxe d'aménagement, dont l'assiette est basée non plus sur la SHON comme l'ancienne TLE mais sur la surface de la construction, évolue en fonction des autorisations de construire ou d'aménager :

- 2011 : 2 323 622 €
- 2012 : 1 641 331 €
- 2013 : 961 747 €
- 2014 : 1 776 610 €

3/ L'emprunt

Prévu pour un montant de 25 000 000 €, l'emprunt réalisé s'est élevé à 22 000 000 €.

Evolution de l'emprunt 2004 - 2014 (1641 et 16441) en Milliers d'euros



La mobilisation de l'emprunt est directement liée au niveau d'investissement porté.

4/ Opérations afférentes à l'option de tirage de lignes de trésorerie et remboursements temporaires

Elles ont été réalisées à hauteur de 20 539 610 € et correspondent aux mouvements des contrats long terme renouvelable (CLTR) qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

5/ Les mouvements financiers

Prévus pour un montant de 879 205 €, ils ont été réalisés à hauteur de 151 899 € et correspondent principalement aux avances sur marchés.

B/ Les dépenses d'investissement

Prévues pour un montant de 118 133 252 € en mouvements réels, elles ont été mandatées à hauteur de 96 544 312 €, soit un taux de réalisation global de 81,72 %.

Les dépenses d'ordre se répartissent en 19 814 471 € d'opérations patrimoniales et 86 171 € d'amortissement de subventions reçues et 72 465 € d'écritures liées aux cessions d'actif.

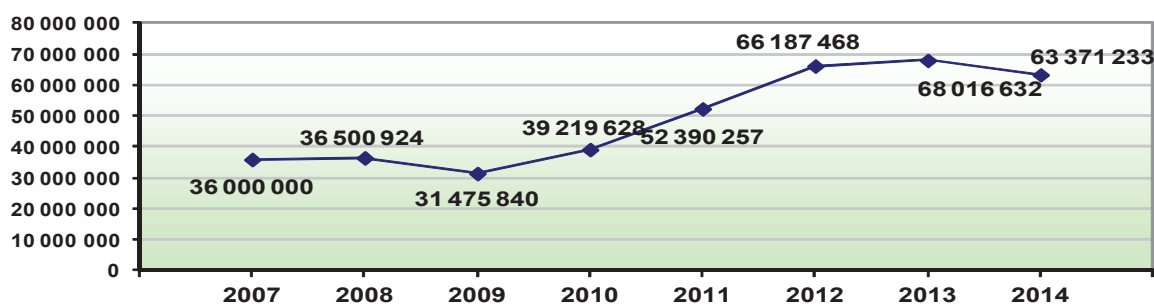
Taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement

DEPENSES	EN MILLIERS D'EUROS		TAUX DE REALISATION
	PREVU	REALISE	
Travaux acquisitions et études (comptes 20, 21, 23 hors subv. équipement)	77 455	61 468	79,36 %
Subventions d'équipements versées	2 574	1 903	73,92 %
<i>Sous-Total Travaux acquisitions, études avec subventions équipement</i>	80 029	63 371	79,18 %
Remboursement de la dette	11 600	11 399	98,27 %
Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires	24 540	20 540	83,70 %
Mouvements financiers (refinancements d'emprunts, avances de trésorerie)	1 964	1 234	62,86%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	118 133	96 544	81,72 %

1/ Les dépenses d'équipement

Prévues pour un montant de 80 029 527 €, les dépenses d'équipement ont été mandatées pour un montant de 63 371 233 €, soit un taux de réalisation de 79,18 %. Elles sont réparties en travaux globalisés et structurants, en opérations faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle et en subventions d'équipement.

Dépenses d'équipement



a) Les travaux globalisés et structurants

Prévus pour un montant de 27 772 813 €, les travaux globalisés et structurants ont été mandatés à hauteur de 21 415 731 €, soit un taux de réalisation de 77,11 %.

Parmi les principales réalisations :

● Frais d'études	628 448 €
● Aménagements de terrains	1 717 893 €
● Travaux dans les bâtiments	7 437 014 €
● Voirie	4 311 191 €
● Réseaux d'assainissement (pluvial)	569 227 €
● Réseaux câblés	739 453 €
● Réseaux d'électrification	1 090 673 €
● Mobilier, matériel de bureau et matériel informatique	1 483 649 €
● Licences informatiques	589 058 €
● Véhicules de voirie	1 049 221 €
● Véhicules légers	769 594 €

b) Les investissements pluriannuels

Prévus pour un montant de 49 682 339 €, les investissements faisant l'objet d'une programmation pluriannuelle ont été réalisés à hauteur de 40 052 492 €, soit un taux de mandatement de 80,62 %.

Parmi les principales réalisations, citons :

● Zac Sextius - Mirabeau	11 400 000 €
● Aménagement quartiers Est	515 992 €
● Aménagement Quartiers Sud	656 710 €
● Aménagement Quartier Platanes Pluvial	498 055 €
● Quartier Rempelin	1 710 720 €
● Projet ANRU	2 461 488 €
● Requalification voirie PPI	1 304 979 €
● Requalification voirie Centre Ville PPI	1 476 348 €
● PAVE – Plan de mise en accessibilité de la Voirie	348 418 €
● Projet Pluvial PLU	551 351 €
● Rénovation éclairage public	1 474 703 €

● PUP La Beauvalle	389 520 €
● PUP Les Bornes	848 076 €
● RD 14 Les Fusains	270 817 €
● Renouvellement PC Magali (système de régulation des feux)	845 409 €
● L'enseigne	210 000 €
● Maison des Arts Martiaux	2 945 126 €
● Vestiaires Stade Carcassonne	340 966 €
● Centre de Congrès Carnot	1 924 000 €
● Médiathèque Li Campanetto	744 842 €
● Ecole de Musique et Salle des fêtes des Milles	1 037 919 €
● Machinerie Festival d'Art Lyrique	838 437 €
● La Molière Pôle Cirque	235 858 €
● Equipement musical Nouveau Conservatoire	472 446 €
● Rénovation Ecole Supérieure d'Art	188 636 €
● Eglise de la Madeleine	1 314 241 €
● Eglise de Puyricard	108 569 €
● Bastide du Jas de Bouffan	439 093 €
● Façades Hôtel de Caumont	1 499 503 €
● Hôtel Châteaurenard	132 268 €
● Hôtel Meynier d'Oppède	126 121 €
● Restauration œuvres d'Art	149 757 €
● Rénovation écoles	689 278 €
● Restauration scolaire	295 278 €
● Parcs et jardins	227 781 €
● Réserves Foncières	158 980 €

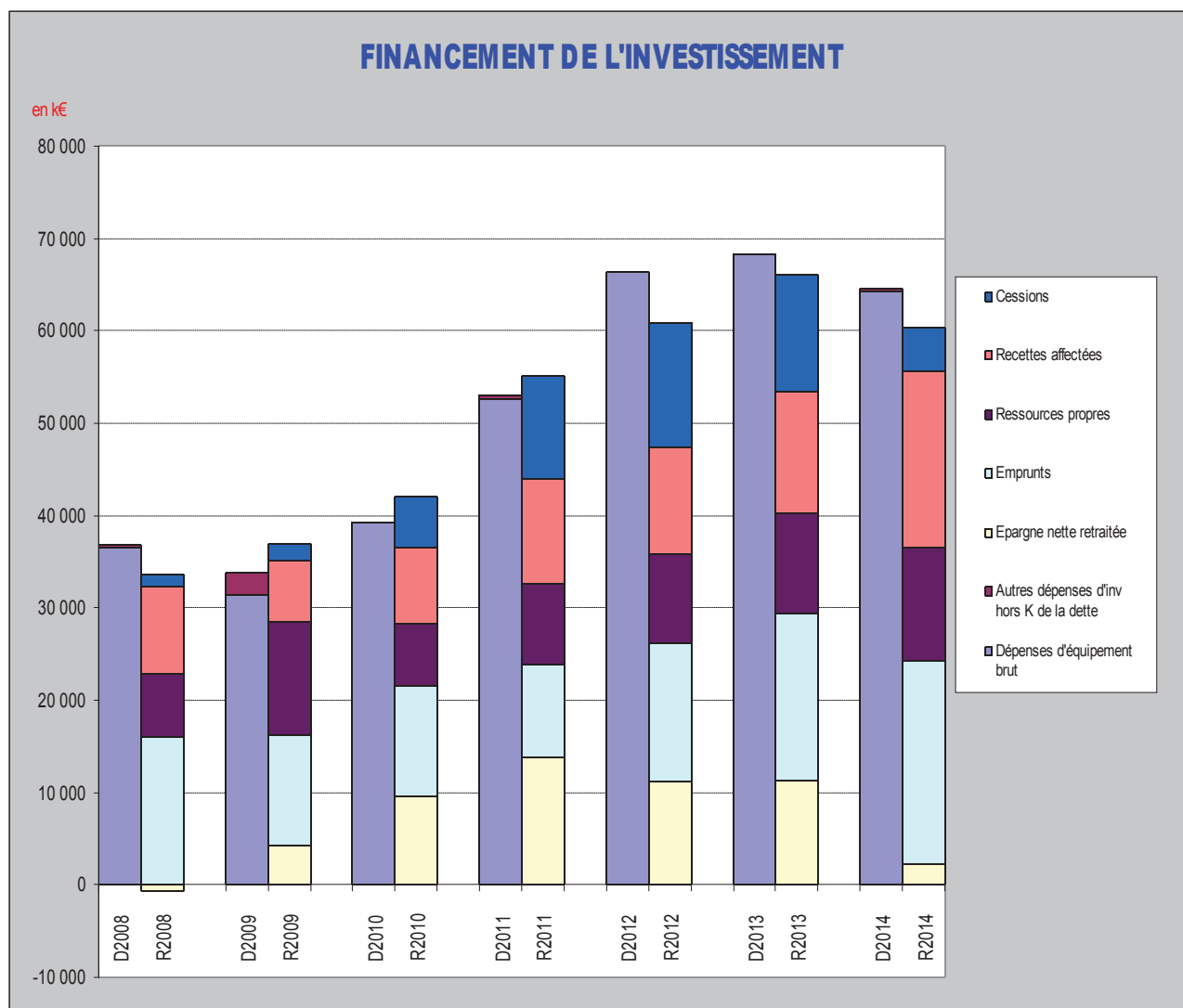
c) Les subventions d'équipement

Prévues pour un montant de 2 574 374 €, elles ont été réalisées à hauteur de 1 903 010 €, soit un taux de réalisation de 73,92 %.

Les principales subventions d'équipements sont les suivantes :

● Fondation Vasarely	357 050 €
● OPHLM	1 000 000 €

d) Le financement des dépenses d'équipement



Ce graphique reflète la diminution sensible de la proportion de l'épargne et le recours plus important à l'emprunt dans le financement des équipements.

e) Investissement total réalisé sur le territoire de la commune

A côté de ces 63 371 233 € de dépenses d'équipement financés par la commune, il convient de prendre en considération les investissements réalisés sur notre territoire par nos partenaires traditionnels que sont les Services des Eaux et Assainissement dotés d'un budget annexe et la Communauté du Pays d'Aix .

Investissements financés par les budgets annexes

Budget Eau: 4 602 743 € HT

Dont :

Extensions réseau eau potable 2 058 352 € HT

Rénovation réseaux eau potable 1 509 992 € HT

Budget Assainissement 4 928 249 € HT

Dont :

Extensions réseau Assainissement 482 791 € HT

Rénovation réseaux assainissement 2 261 437 € HT

Station d'épuration Ouest 13 123 € HT

Réseau de transfert STEP Ouest 390 065 € HT

Total 9 530 992 € HT

Investissements réalisés par la CPA sur le territoire de la Commune d'Aix-en-Provence

Travaux Entrées Ville	6 971 €
Aix Pôle d'Activités	1 178 610 €
Aix Pioline Access	9 779 €
Salle de spectacle du Pays d'Aix	74 044 €
Aix Chapelle Pénitents blancs	47 623 €
Contournement	135 000 €
Plan d'Aillane - Aix	44 850 €
Etoile ferroviaire aixoise et TER modernisation Marseille-Aix	177 563 €
Parking vélo gare SNCF Aix	341 880 €
ANRU Aix	6 407 947 €
Appui aux Communes	2 537 645 €
Pôle d'échange – Etudes urbaines	20 520 €
Gare routière Aix	5 225 056 €
TOTAL	16 207 488 €

Au total, les dépenses d'équipements réalisées en 2014 sur le territoire communal par la Ville et ses partenaires évoqués ci-dessus représentent un montant global de 89 109 713 € (94 686 275 € en 2013).

2/ Remboursement de la dette

Le remboursement de la dette en capital d'un montant de 11 398 849 € se décompose en 9 382 599 € d'emprunts traditionnels et 2 016 250 € d'amortissements des emprunts à long terme renouvelables.

3/ Opérations afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie et remboursements temporaires

Elles s'équilibrent en dépenses et en recettes à 20 539 610 €.

4/ Les mouvements financiers

Ils ont été réalisés à hauteur de 1 234 621 € et comprennent notamment 894 000 € d'échange sans soulte et les avances sur marchés.

C/ Les résultats de la section d'investissement

Le solde des opérations d'investissement laisse apparaître un besoin de financement complémentaire de 5 745 810,20 € tel qu'exposé dans le tableau suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles de l'exercice	96 544 312,28 €	73 968 318,98 €
Opérations d'ordre de l'exercice	19 973 106,65 €	31 313 887,68 €
Affectation de l'exercice 2013		16 218 773,65 €
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE	116 517 418,93 €	121 500 980,31 €
Reprise du déficit de l'exercice 2013	10 729 371,58 €	
TOTAL OPERATIONS BUDGETAIRES	127 246 790 ,51 €	121 500 980,31€
besoin de financement complémentaire		5 745 810,20 €

III – DETERMINATION DU SOLDE DE CLÔTURE

Selon l’instruction M 14, les résultats de l’exercice doivent prendre également en compte le solde des opérations d’investissement restant à réaliser.

A/ Les restes à réaliser

Il s’agit :

En dépenses :

- des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2014, soit 9 123 254,65 €

En recettes :

- des recettes certaines non encore encaissées , soit 8 038 630,59 €

Ces restes à réaliser, en recettes comme en dépenses, se répartissent par chapitre comme suit :

Section d’Investissement		Dépenses	Recettes
900	Services Généraux des Administrations Publiques Locales	1 351 031,20 €	50 000,00 €
901	Sécurité et salubrité Publiques	14 645,24 €	136 685,00 €
902	Enseignement Formation	182 738,65 €	480 000 €
903	Culture	624 145,51 €	569 752,29 €
904	Sports et Jeunesse	1 363 362,57 €	872 062,00 €
905	Interventions sociales et Santé	295 194,00 €	0,00 €
908	Aménagement et Services Urbains, Environnement	5 063 900,23 €	2 636 256,30 €
909	Action Economique	203 402,70 €	293 875,00 €
911	Dettes-Opérations financières	0,00 €	3 000 000 €
917	Opérations sous mandat (dont travaux d’office)	4 223,24 €	0, 00 €
TOTAL		9 123 254,65 €	8 038 630,59 €

Le solde de ces restes à réaliser s’établit donc à **1 084 624,06 €** en dépenses.

B/ Le solde net de clôture

Il s'établit de la manière suivante :

Excédent antérieur de fonctionnement	3 124 917,83 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (résultat comptable)	6 905 696,83 €
RÉSULTAT COMPTABLE CUMULÉ	10 030 614,66 € (A)
<i>Solde d'exécution de la section d'investissement</i>	5 745 810,20 € (B)
Solde net global de clôture (A-B)	4 284 804,46 €

De ce solde net de clôture, il convient de déduire le solde des restes à réaliser de la section d'investissement, soit 1 084 624,06 € pour déterminer le résultat disponible de l'exercice 2014 qui s'établit à 3 200 180,40 €.

IV- L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A/ Analyse de la situation financière selon les critères du réseau d'alerte du Trésor Public

Cette analyse permet d'appréhender la situation financière de la commune et les grandes tendances d'évolution.

En raison de la technicité de la matière, il ne semble pas inutile de rappeler quelques définitions :

Le coefficient d'autofinancement courant : il est égal à la somme des charges de fonctionnement hors dotations aux amortissements et du remboursement du capital rapportée aux produits de fonctionnement, les opérations comptables relatives aux cessions d'actif n'étant pas prises en compte.

Le ratio de rigidité des charges structurelles : il est égal à la somme des charges de personnel, des contingents et participations et des charges d'intérêts rapportée aux produits de fonctionnement hors cessions d'actifs.

Le surendettement (*stock de la dette au 31/12 / produits de fonctionnement hors cessions*) : ce ratio est un indicateur de niveau de la dette ramené aux recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actifs.

Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal : ce ratio mesure le niveau effectif de la pression fiscale sur les ménages en comparant les produits fiscaux réellement perçus au produit fiscal potentiel de la Commune. Ce niveau de produit fiscal potentiel est obtenu en appliquant aux bases d'imposition brutes de chacune des taxes communales, le taux moyen national de ladite taxe.

L'effort fiscal : la prise en compte de la réforme fiscale intervenue en 2010-2011 a modifié en profondeur la définition du potentiel fiscal et du potentiel financier à partir de 2012. Depuis cette réforme fiscale, il y a discontinuité dans le mode de calcul des taux d'imposition moyen par type de taux.

En conséquence, la référence au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal n'est plus pertinente et doit être substituée à la notion d'effort fiscal. Celui-ci se mesure par le quotient entre :

- d'une part, la somme des produits perçus par la commune et son groupement intercommunal au titre de la Taxe d'Habitation (TH), de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB), de la Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB), et de la Taxe ou de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM/REOM),
- d'autre part, les bases brutes de TH, TFB et TFNB multipliées par les taux moyens nationaux et le produit de TAFNB.

Grille d'analyse de la situation financière de la commune

	NORME INDICATIVE NATIONALE qui doit être	2010	2011	2012	2013	2014
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (Dépenses fonctionnement - amortissements + remboursement du capital / produits de fonctionnement)	Inférieur à 1	0,94	0,926	0,948	0,946	0,973
RIGIDITE DES CHARGES STRUCTURELLES (personnel + contingents et participations + charges financières / produits de fonctionnement)	Inférieur à 0,58	0,572	0,555	0,560	0,553	0,585
SURENDETTEMENT (stock de la dette au 31/12 / produits de fonctionnement)	Inférieur à 100 %	64,6 %	64,5%	64,7%	64,2%	72,2%
COEFFICIENT DE MOBILISATION DU POTENTIEL FISCAL (3 TAXES) (prélèvement effectué /prélèvement selon taux moyens nationaux)	Inférieur à 1	0,957	0,950	0,918		
EFFORT FISCAL	Moyenne de la strate 1,315				1,117	1,110

On constate que les ratios de la Ville, dans leur ensemble, témoignent de la santé financière de celle-ci, mais commencent à se dégrader, compte tenu de l'effet ciseaux précédemment décrit, principalement consécutif à la baisse des dotations de l'Etat.

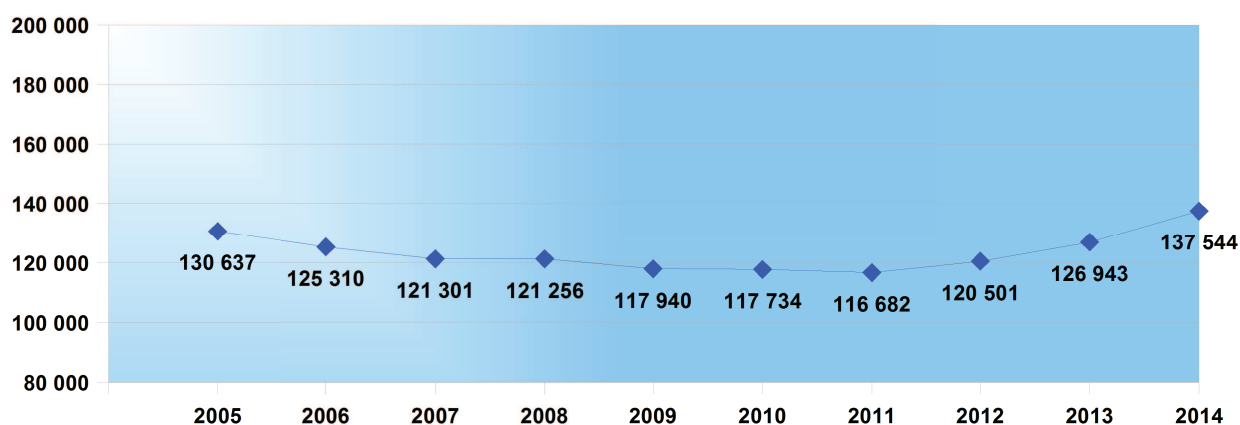
► Le coefficient d'autofinancement courant et le ratio de rigidité des charges structurelles sont impactés essentiellement par le fléchissement sensible des produits de fonctionnement, lié principalement à la baisse de la DGF et de la DSU.

► Le ratio de surendettement se dégrade par l'effet conjugué de la baisse des recettes et de la progression du stock de dette corrélé à la baisse de l'autofinancement.

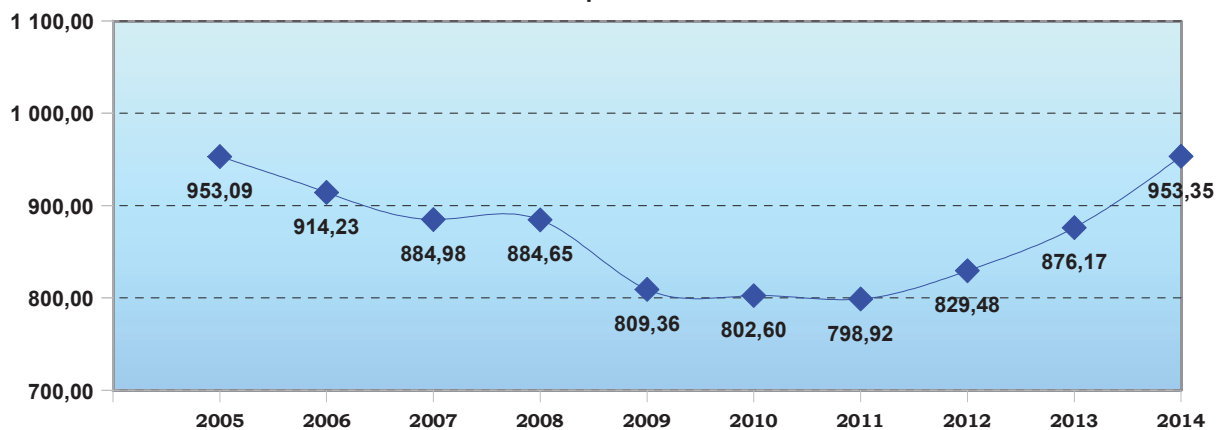
► Effort fiscal : avec un ratio de 1,110 contre une moyenne de la strate à 1,315, l'effort fiscal demandé aux Aixois est nettement inférieur à la moyenne nationale.

B/ Evolution de la dette

Evolution encours de dette au 31/12 en Milliers d'€uros



Dette par habitant



En 2014, on peut constater une augmentation de la dette par habitant. Cela est dû à la conjugaison de 2 éléments : d'une part une augmentation de l'encours de dette au 31/12/14, et d'autre part à la poursuite de la baisse du nombre d'habitants ressortant des états INSEE ;

- 2011 : 146 050 habitants, soit -640 habitants
- 2012 : 145 273 habitants , soit -777 habitants
- 2013 : 144 884 habitants, soit -389 habitants
- 2014 : 144 274 habitants, soit -610 habitants

C/ Capacité de désendettement de la Ville

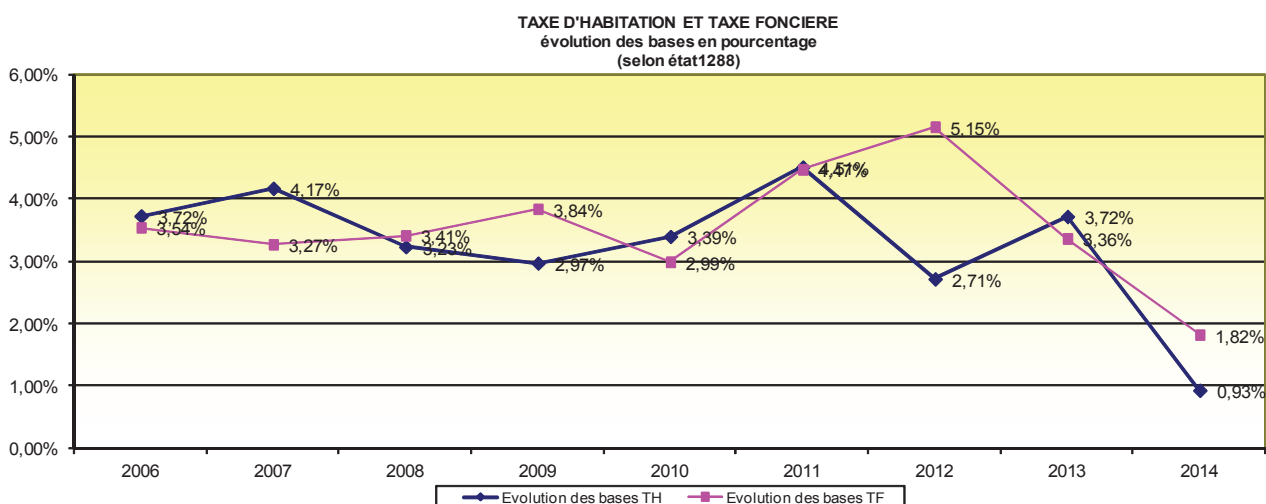
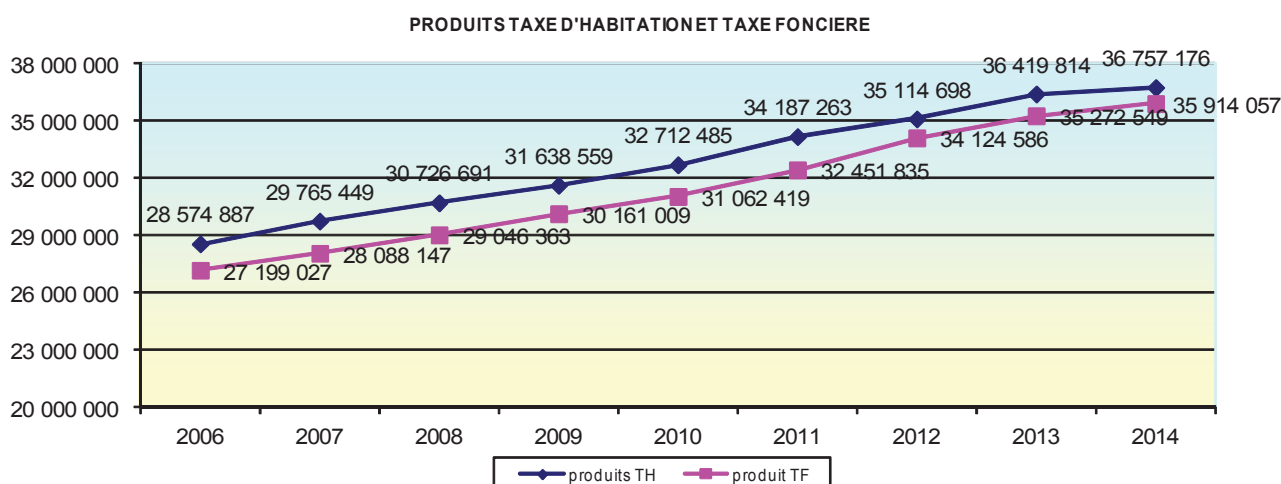
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de dette au 31/12	130 637	125 310	121 301	121 256	117 940	117 734	116 682	120 501	126 943	137 544
Epargne brute	21 119	23 236	20 507	15 404	19 608	21 787	24 910	22 442	22 957	13 652
Encours / épargne brute	6,2	5,4	5,9	7,9	6,0	5,4	4,68	5,4	5,5	10,1

Evolution de l'encours / épargne brute

Le ratio encours/épargne brute, appelé aussi capacité de désendettement mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser le stock de la dette si elle y consacrait la totalité de son épargne brute (autofinancement).

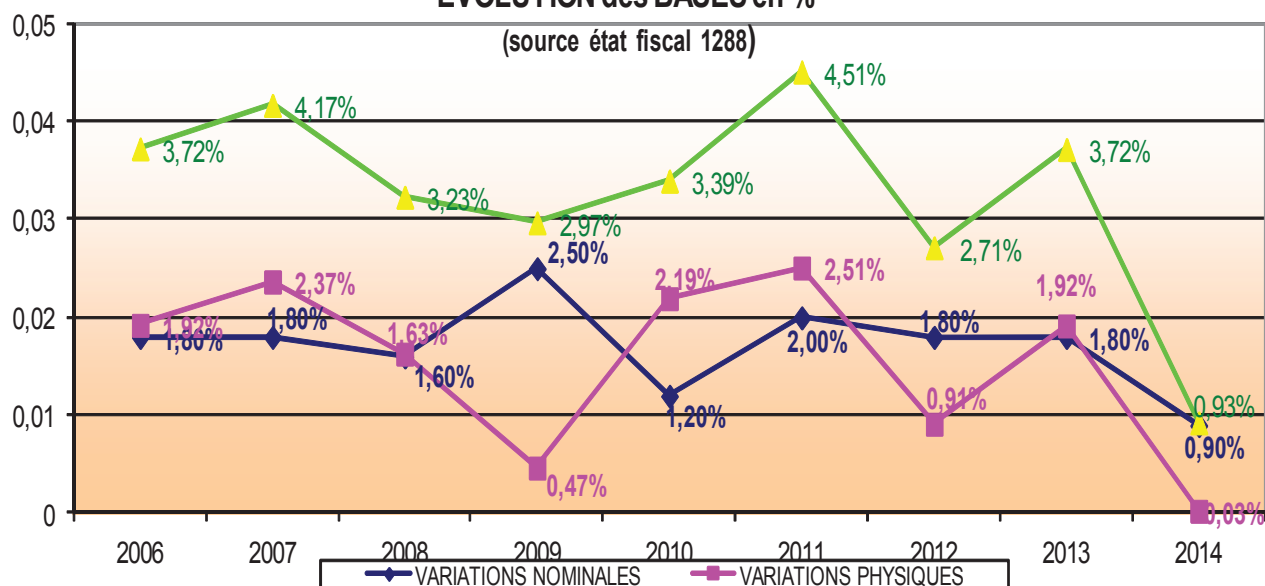
On constate que la baisse de l'épargne brute affecte fortement la capacité de désendettement de la Ville.

C/ Analyse des bases de la fiscalité



Les 2 graphiques ci-dessus retracent l'évolution de l'assiette fiscale des 2 plus importantes taxes locales (Taxe Foncière et Taxe d'habitation). On peut constater une inflexion de la progression de base de TH, ainsi que de la taxe foncière .

TAXE D'HABITATION EVOLUTION des BASES en %



Ce graphique nous montre la décomposition de l'évolution totale de l'assiette fiscale de la taxe d'habitation, qui est constituée d'une variation physique des bases et d'une variation nominale découlant de l'application du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases voté par la loi de finance chaque année. Pour 2014, le coefficient a été fixé à 0,9 % par la Loi de Finance 2014 (1,80 % en 2013), celui-ci étant évalué en fonction de l'inflation prévisionnelle.

Compte tenu de ces éléments, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1/ APPROUVER les opérations comptables

2/ CONSTATER l'excédent global de la section

de fonctionnement qui s'élève à : 10 030 614,66 €

3/ CONSTATER le déficit de la section

d'investissement qui s'élève à : 5 745 810,20 €

4/ APPROUVER, par chapitre, les restes à réaliser

en dépenses qui s'élèvent à : 9 123 254,65 €

5/ APPROUVER, par chapitre, les restes à réaliser

en recettes qui s'élèvent à : 8 038 630,59 €

6/ APPROUVER, le besoin de financement

de la section d'investissement qui s'élève à : 6 830 434,26 €